

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLOMOUCI

Filozofická fakulta

Katedra romanistiky

Diplomová práce

**Les aspects linguistiques et philosophiques dans
l'oeuvre de Port-Royal**

2008

Věra Aujezdská

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLOMOUCI

FILOZOFICKÁ FAKULTA

KATEDRA ROMANISTIKY

Věra Aujezská

**Les aspects linguistiques et philosophiques dans
l'oeuvre de Port-Royal**

**The linguistical and philosophical aspects of Port-
Royal's writing**

**Vedoucí práce : doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D.
Olomouc 2007/2008**

Vypracovala :
Věra Aujezdská

Název diplomové práce :
**Les aspects linguistiques et philosophiques
dans l' oeuvre de Port-Royal**

Název diplomové práce v angličtině :
**The linguistical and philosophical aspects of
Port-Royal's writing**

Název diplomové práce v češtině :
Lingvistické a filosofické aspekty díla školy v Port-Royal

Katedra :
Romanistika

Vedoucí diplomové práce :
doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D.

Rok obhajoby :
2008

**„Prohlašuji, že jsem diplomovou práci na téma : ... zpracovala sama a že
jsem uvedla všechny použité prameny“.**

V Olomouci dne 29. 6. 2008

Věra Aujezdská

Já, níže podepsaná, **Věra Aujezdská**, autorka diplomové práce na téma

**Les aspects linguistiques et philosophiques
dans l'oeuvre de Port-Royal,**

která je literárním dílem ve smyslu zákona č. 120/2000 Sb., dávám tímto jako subjekt údajů svůj souhlas ve smyslu §4 písm. e) zákona č. 101/2000 Sb., správci

Univerzita Palackého v Olomouci, Křížkovského 8, Olomouc, PSČ : 771 47, Česká republika

ke zpracování údajů v rozsahu : jméno a příjmení v katalozích a informačních systémech UP, a to včetně neadresného zpřístupnění pomocí metod dálkového přístupu. Údaje mohou být takto zpřístupněny uživatelům služeb Univerzity Palackého.

Realizace zpřístupnění zajišťuje ke dni prohlášení vnitřní složka UP, která se nazývá Informační centrum UP.

Souhlas se poskytuje na dobu ochrany autorského díla dle zákona č. 121/2000 Sb.

Prohlašuji, že moje osobní údaje výše uvedené jsou pravdivé.

V Olomouci dne 29. 6. 2008

Věra Aujezdská

Table des matières

1. Introduction.	7
2. Les principales pensées philosophiques et linguistiques de l'époque étant le point déclencheur pour l'oeuvre de Port- Royal.	9
2. 1. L'introduction dans le cartésianisme lié à Port-Royal.	9
2. 1. 1. Le cartésianisme et le jansénisme.	10
2. 1. 2. Automatismes cartésien contre langage et raison.	13
2. 2. Descartes et son innéisme.	14
2. 2. 1. La définition de l'innéisme et la nature des idées innées.	15
2. 2. 2. Les idées innées, la perception et l'esprit.	16
2. 2. 3. L'innéisme et les universaux.	18
2. 2. 4. Les idées innées du « moi » et de Dieu.	19
2. 2. 5. La petite conclusion du sujet.	23
2. 3. Le besoin de la rédaction des nouvelles grammaires au XVIIe siècle menant aux origines de la philosophie de langue moderne.	23
2. 3. 1. La petite introduction dans la science grammaticale des époques précédentes.	24
2. 3. 2. Des changements du traitement de la langue française apportés au XVIIe siècle.	26
3. L'histoire, les pensées et l'oeuvre de Port-Royal.	27
3. 1. L'introduction au lieu nommé Port-Royal.	28
3. 1. 1. L'histoire du Port-Royal.	29
3. 1. 2. La création des Petites Écoles.	35
3. 1. 3. Les trois représentants clefs de la polémique logico-linguistique de Port-Royal.	38
3. 2. La Grammaire générale et raisonnée.	45
3. 2. 1. La Grammaire de Port-Royal comme l'art de parler.	48
3. 2. 2. La Grammaire de Port-Royal comme l'oeuvre de la raison.	52
3. 2. 3. La bipartition dans la Grammaire de Port-Royal.	55
3. 2. 4. Une petite fente dans la théorie apparemment consistante de la référence du langage à la pensée.	56

3. 3. La Logique de Port Royal.	58
3. 3. 1. La Logique comme l'art de penser.	61
3. 3. 2. Le formalisme apparent de La Logique de Port-Royal.	62
3. 3. 3. La tâche de La Logique à propos du langage.	64
3. 3. 4. La Logique comme le complément à la Grammaire.	67
4. L'introduction à la linguistique de Chomsky et sa relation avec Port-Royal.	71
5. Conclusion.	76
Annotation	82
Bibliographie	84

Les aspects linguistiques et philosophiques dans l'oeuvre de Port-Royal



1. L'introduction.

Les temps modernes, notamment puis le XVIIe siècle, ont produit bien de nouvelles conceptions et pensées à travers des champs différents, quoi que ce soit les mathématiques, la philosophie, la littérature ou bien la religion, qui se distinguaient d'un coup de l'atmosphère un peu stérile des doctrines scholastiques du moyen âge. Peu à peu, les différentes branches intellectuelles se contaminent par des réflexions innovantes du rationalisme et de l'empirisme apportant de nouvelles approches et méthodes. Au sein de ce lacis des idées et courants, il semblerait que les penseurs de Port-Royal et leurs études représentent seulement une tranche étroite du paradigme moderne. Bien évidemment, mais il reste toujours un nombre considérable d'historiens, grammairiens, hommes littéraires et philosophes qui consacraient leurs ouvrages à découvrir et décrire l'histoire et la contribution de ce lieu intellectuel. Egalement ce travail s'est donné pour tâche de dévoiler quelques aspects des activités de Port-Royal, et cela, aux champs de la linguistique et de la philosophie. Il faut remarquer que les Messieurs, comme nous appelons les représentants de Port-Royal, eux-mêmes n'utilisaient pas la notion de linguistique au sens moderne. Nous en servirons toutefois pour marquer la problématique de la langue dont ceux-ci largement s'occupaient, et qui était souvent égale à celle philosophique. En effet, les études linguistiques des siècles précédentes portaient fréquemment des traits communs aux problèmes philosophiques. Bien qu'au cours de temps certains efforts se soient révélés pour distinguer ces deux branches d'une façon plus expressive, elles n'ont pas cessé de s'influencer mutuellement. Quant à l'oeuvre peut-être le plus significatif de Port-Royal, celui de la *Grammaire générale et raisonnée* et la *Logique ou l'art de penser*, les analyses du langage liées aux aspects philosophiques mais aussi spirituels, sont remarquables. Les auteurs

de ces deux ouvrages se plongent dans la production des vrais fondements de parler et penser en assurant également le juste fonctionnement de l'esprit. Notre intention sera donc surtout présenter ces deux écrits. Mais leur création est liée également à d'autres facteurs et non seulement à la volonté des Messieurs Arnauld, Lancelot et Nicole de les rédiger. Par conséquent, il nous paraît convenable de présenter Port-Royal aussi dans quelques chapitres portant sur ses inspirations intellectuelle et religieuse, sur son histoire et ses représentants, ou bien sur sa réincarnation dans les conceptions de l'avenir. Mais avant tout, nous suivrons l'étude des problèmes que les Messieurs se sont posés, des instruments conceptuels avec lesquels ils les abordaient, des démarches qu'ils accomplissaient et surtout le contenu de leurs résultats.

Nous présenterons d'abord quelques principales idées qui influenceraient l'orientation de l'oeuvre de Port-Royal, venant du jansénisme à travers le cartésianisme vers les approches globales du monde intellectuel de l'époque. Nous consacrerons une partie considérable à l'exposition d'une doctrine de Descartes, celle de l'innéisme, car elle a probablement la connexion la plus importante avec l'idée de la généralité de grammaire et logique. Ensuite, une autre grande partie sera consacrée à l'origine et la fin de l'abbaye à Port-Royal, enfermant aussi la création des Petites Écoles et la présentation des personnages clefs du jansénisme. Nous continuerons en arrangeant le commentaire de deux ouvrages principaux déjà mentionnés, de la *Grammaire* et la *Logique*, en exposant la valeur et les objectifs de chacun d'eux de même que leurs traits communs. La grammaire se montrera comme l'art de parler et la logique comme l'art de penser qui reflètent la raison comme l'attribut fondamental de l'esprit. Enfin, la dernière petite partie s'adonnera au débouché des idées de Port-Royal chez le

linguiste Noam Chomsky qui s'en inspirait dans sa grammaire générative.

2. Les principales pensées philosophiques et linguistiques de l'époque étant le point déclencheur pour l'oeuvre de Port-Royal.

C'est sans aucun doute que Port-Royal duquel sera traité dans ce travail ne pouvait pas pu sortir des pensées qui seraient proprement les leurs. De même que chaque nouvelle conception d'idées également leur oeuvre grammatical ou logique présente des réflexions des prédécesseurs ou contemporains, que ce soit des inspirateurs ou adversaires. Dans quelques chapitres suivant nos efforts s'orienteront donc à montrer dans quels débats de l'époque les Messieurs de Port-Royal ont été mêlés, ainsi que présenter ces pensées principales par lesquelles ils ont été influencés. Ainsi il sera traité avant tout du cartésianisme de différents points de vue, mais nous n'oublierons pas mentionner également des influences spirituelles, notamment le jansénisme.

2. 1. L'introduction dans le cartésianisme lié à Port-Royal.

En France du 17^e siècle, le cartésianisme a fait son chemin par le monde et les académies plutôt que par les universités, plus sévèrement fermées à toutes les nouveautés. Il n'est donc rien de surprenant si la philosophie de Descartes s'est rendue aussi à Port-Royal. Voilà pourquoi ce philosophe purement rationaliste peut se vanter d'illustres disciples dans la société de Port-Royal, tels que Antoine Arnauld ou bien Pierre Nicole. De l'autre côté, nous n'oserons pas prétendre, que la philosophie de Port-Royal relève entièrement de celles de Descartes¹. Nous tenterons plutôt de

¹ Malgré que cette remarque s'écarte de l'argumentation suivante à propos de l'influence de Descartes sur Port-Royal, nous nous permettons ici de l'exposer. A savoir, si Descartes avait influencé profondément les

montrer comment le cartésianisme et les pensées de Port-Royal auraient pu se rencontrer et s'infiltrer à l'époque du plus grand épanouissement de Port-Royal. Nous s'apercevons surtout de l'influence rationaliste reposant sur les postulats de la connaissance universelle par la raison ce qui sera travaillé en priorité dans la partie portant sur l'innéisme. Le postulat cartésien qui s'établit sur l'hypothèse que l'homme peut s'appuyer sur la raison seule et n'a pas besoin des « lumières de la foi » pour accéder à la connaissance, est devenu le point déclencher pour la rédaction de la *Grammaire Générale et Raisonnée* ainsi que pour la *Logique de Port-Royal*.

Mais aborderons premièrement l'influence cartésienne qui se diffère un peu des problèmes linguistiques ou logiques des Messieurs de Port-Royal.

2. 1. 1. Le cartésianisme et le jansénisme².

Malgré que nous dévierons ici de la problématique de la langue, notre premier tâche sera celle de montrer, s'il existe « une ligne de jonction » entre le cartésianisme et le jansénisme, ce deuxième étant le principal mouvement philosophique et religieux de Port-Royal. Autrement dit, est-il même possible de chercher un véritable

grammairiens de Port-Royal, son nom serait cité dans la préface de leurs oeuvres, mais la Préface de la *Grammaire générale* ne parle point de Descartes. Cette omission s'explique par le fait que la première édition de la *Grammaire générale* date de 1660 et la seconde de 1664, alors dans les années où il est prudent de se réclamer du cartésianisme. La persécution du cartésianisme s'ouvre en 1662 quand la Congrégation de l'Index, poussée par les Jésuites, interdit la lecture des ouvrages de ce philosophe rationaliste.

² Le jansénisme est une doctrine catholique dérivée de la pensée de Saint Augustin, développé par le théologal hollandais Cornélius Jansen (1585-1638) dit Jansénius, diffusée principalement en France et aux Pays Bas. Les principes essentiels de ce mouvement répandu aux XVIIe et XVIIIe siècles sont formulés dans le traité *Augustinus*, publié en 1640. Le jansénisme s'inscrit ici en réaction contre l'humanisme et la scholastique ultérieur, notamment le molinisme. Se référant à l'autonomie au sein de l'Eglise, et minimalisant la hiérarchie de celle-ci de même que le centralisme papal, cette doctrine a été source d'une grande controverse dans le monde catholique au XVIIIe siècle. Les idées fondamentales du jansénisme reposent sur la différente conception de la grâce divine et du « libre-arbitre » : l'homme dépend entièrement de la grâce divine, qui opère inévitablement et qui rend des actes humains bons. Les bonnes ou mauvaises actions de l'homme sont ainsi prédestinées. Déjà Saint Augustin proclame que Dieu est le seul à décider à qui on accorde ou non sa grâce, puisque le libre-arbitre de l'homme est réduit par la faute originelle d'Adam. Pour montrer la distinction entre la conception du libre arbitre et de la grâce chez les jansénistes et les molinistes, ajoutons seulement que le molinisme défend la possibilité d'une conciliation entre la liberté de l'homme et la puissance divine.

rapport d'influence entre les deux mouvements philosophiques ? Pour ainsi dire, il semble impossible de remarquer une moindre liaison entre la philosophie rationaliste, soulignant la raison, et le mouvement cherchant à présenter une image du christianisme plus fidèle à ses origines. Une des raisons qui rendent incompatibles ces deux mouvements est sans aucun doute leur contenu différent. Le cartésianisme tel que la doctrine de Descartes s'appuyant sur ses pensées philosophiques, scientifiques, éventuellement théologiques, cherche à interpréter l'univers selon des points de départ méthodologique, rationaliste, dualiste et mécaniste. Tandis que le jansénisme se présente plutôt comme la tendance traitant des problèmes étiques. Pourtant l'histoire du jansénisme touche par plus d'un point à celle du cartésianisme. Le centre de ce mouvement se situa à l'Abbaye de Port-Royal dont représentants comme l'abbé de Saint-Cyran, Blaise Pascal, Antoine Arnauld ou Pierre Nicole, ces derniers étant les partisans de la philosophie cartésienne, pouvaient se vanter également des sentiments jansénistes. Ce partage de deux doctrines pourrait-t-il vraiment suffir comme preuve de l'existence d'une certaine pénétration d'une doctrine dans l'autre ?

Il faut admettre que le jansénisme poussé à son dernier excès devient plutôt l'ennemi à la raison que son adversaire, puisque toute la philosophie n'accentue que la foi, la grâce efficace et la prédestination contre la rationalité mathématique de Descartes. Par suite, nous ne serions pas étonnés de rencontrer Pascal à Port Royal en compagnie de quelques théologiens ennemis de Descartes et de la philosophie en générale. Mais de l'autre, il est nécessaire d'avouer que Pascal avec ses pensées ne représentait pas Port-Royal tout entier. En tout cas, dans les questions philosophiques du XVIIe siècle, Blaise Pascal se montre plutôt l'adversaire de Descartes que son protecteur. Dans la philosophie de Descartes il ne voit que l'orgueil et l'impuissance. Il refusait les pensées de Descartes,

estimant que cette philosophie pouvait mener au déisme. Dès sa jeunesse il a été occupé plutôt de mathématique et de physique que de philosophie. Il existe néanmoins un ouvrage où Pascal se montre le plus animé de l'esprit cartésien. Il s'agit de la préface d'un traité inachevé publié sous le titre *De l'autorité en matière de philosophie*. Dans ce fragment il tente à établir les droits de la raison en faisant justice du respect superstitieux pour les anciens et pour l'autorité en matière de philosophie naturelle. En revanche, dans les *Pensées*, Pascal se présente comme un homme pyrrhonien contre la raison et voire même il la qualifie comme sottise. Enfin, Pascal était si fort éloigné des principes de Descartes, sur la matière et sur l'espace, qu'il avait coutume de les donner comme exemple d'une rêverie absolue. Pourtant il s'accordait à Descartes dans la pensée que tout le monde se fait par figure et par mouvement, car c'est le principe même de toute physique. C'est alors le scepticisme qui caractérise et distingue Pascal au sein de Port-Royal. Les succès sur le champ de la mathématique le mènent à la pensée, que l'on ne peut qu'illustrer les problèmes de la raison et du savoir humain au lieu de les motiver, car nous ne connaissons pas le principe fondateur de tout l'être.

Pour ainsi dire, trouver un principe commun reflétant le cartésianisme ainsi que le jansénisme, un élément expressif qui les unirait, s'approche plutôt vers l'impossible. Pourtant, le jansénisme moins excessif laisse encore une part à la raison et aux sciences humaines, en comparaison avec d'autres philosophies, à cause de ses analogies avec Saint Augustin et de la tendance commune d'anéantir l'homme sous la main de Dieu. Les cartésiens font de Dieu l'unique cause efficiente, autrement dit, Dieu est le seul acteur qui agit en nous. Les jansénistes donnent tout à la grâce divine qui opère tout en nous sans nous. Voilà donc au moins ce point de tangence spirituel entre le jansénisme et le cartésianisme. Quoi qu'il en soit,

que Port-Royal, le foyer du mouvement janséniste, se place, immédiatement après l'Oratoire, parmi les sociétés religieuses qui ont adopté et propagé Descartes, c'est le fait plutôt convaincant que complètement réfutable.

2. 1. 2. Automatismes cartésien contre langage et raison.

L'influence du cartésianisme au Port Royal est remarquable aussi dans le domaine concernant la problématique de la nature de l'homme et des animaux. Dans sa célèbre hypothèse, Descartes réclame l'automatisme des bêtes en ôtant aux animaux non seulement l'intelligence, mais encore le sentiment et la vie, et en les ainsi transformant en de simples automates, dont les mouvements s'expliquent par les seules lois de la mécanique³. En général, ce sont avant tout les tendances rationalistes qui tentent à rehausser la dignité humaine et rabaisser les animaux au rang de simples machines. A l'encontre du rationalisme, des écoles empiriques et quelques autres philosophes et ingénieurs messieurs très estimés tels que P. Gassendi, M. de Montaigne ou Voltaire, de leur part frappés du « voisinage et du cousinage »⁴ entre l'homme et les bêtes, ont par contre le penchant commun à exagérer les sentiments et l'intelligence chez ces derniers. Indigné, Port-Royal a lancé l'anathème contre cette doctrine impie qui élève la bête au niveau de l'homme. Mais à son tour, les Messieurs tombent dans un autre excès, à la suite de Descartes, en ne voyant dans les animaux que de pures machines dépourvues de moindre intelligence, sensibilité et même de vie. On n'avait ainsi point pitié avec les animaux à Port Royal. On ne s'y faisait plus scrupule de disséquer des créatures vivantes et de fouiller dans leurs entrailles. Notamment Antoine

³ C'est notamment dans un passage de la 5^e Partie du *Discours de la Méthode* que Descartes s'attache à distinguer l'homme de l'animal et de la machine.

⁴ BOUILLIER, Francisque, *Histoire de la Philosophie Cartésienne*, Paris, Durand Libraire, 1854, p. 140.

Arnauld ou Blaise Pascal soutenaient cette idée de l'automatisme avec vivacité incontestable. Il n'y avait guère de solitaire qui n'ait parlé d'*automate*.

Mais cet automatisme cartésien évoque avant tout la question ce que c'est véritablement que distingue l'homme de l'animal et de la machine. Descartes prétend que l'usage du langage, c'est-à-dire de la parole en général, n'est pas la différence cardinale. En effet, il réalise l'aptitude de certains animaux, comme des perroquets, de proférer des paroles, ainsi qu'il admet une possibilité de construire une machine qui en pourrait également pousser. Il s'ensuit que le propre de l'homme ne réside pas dans l'usage du langage mais dans la façon dont il se sert de la parole pour déclarer aux autres nos pensées. Composer les paroles, les combiner ensemble et de diverses formes, telle est l'opération qui caractérise l'humanité. Plus précisément encore, le langage humain est apte à composer des signes pour s'adapter et répondre à des significations, et surtout, à organiser des signes en phrases ou propositions. Cette capacité humaine liée à l'usage des signes dépasse tout ce que pourrait expliquer la disposition des organes, et ainsi marque la présence de la raison. Mais Descartes souligne dans le langage humain encore son organisation en phrases qui est aussi la caractéristique associée à la raison, parce qu'elle est, ensemble avec l'usage des signes, présente même chez l'insensé ou l'enfant stupide. C'est aussi pourquoi Descartes affirme qu'il ne faut que fort peu pour savoir parler.

2. 2. Descartes et son innéisme.

Pour mieux comprendre des rapports entre la problématique de langue universelle et générale de Port-Royal et la théorie de la raison de Descartes, il nous semble indispensable de développer encore la théorie cartésienne qui met en scène l'existence des idées

innées. A savoir l'innéisme de Descartes représentait une forte inspiration pour la conception purement rationaliste de la grammaire et de la logique de Port Royal. Nous essayerons donc présenter de plus proche cette conception métaphysique qui est étroitement liée aux pensées philosophiques de Port-Royal, dont nous aurons encore la possibilité de nous persuader dans les chapitres portant sur la grammaire et la logique.

2. 2. 1. La définition de l'innéisme et la nature des idées innées.

Généralement, l'innéisme⁵ est qualifié comme doctrine selon laquelle certaines structures mentales sont innées, c'est-à-dire présentes dès la naissance. Et c'est justement la théorie déclamant des idées innées qui tient la place remarquable dans le système philosophique voire scientifique de Descartes. Nous osons même dire, qu'elle fait partie des plus détaillées et des plus révolutionnaires conceptions métaphysiques. La fonction de cet innéisme repose sur la possibilité du savoir a priori, ou bien sur l'appréhension de la validité objective des jugements présents dans la raison. Plusieurs passages des ouvrages cartésiennes témoignent du fait que Descartes était persuadé de l'existence des structures mentales qui correspondaient substantiellement à la structure de réalité à ce point qu'il y a une possibilité réelle de les distinguer apodiquement.

La doctrine de Descartes concernant l'étude des idées innées est probablement le mieux ébauchée dans l'ouvrage portant le titre *Méditations métaphysiques*. Descartes ici énumère les différents types des idées, ceux qui sont dérivées de l'expérience, ceux qui sont

⁵ La version la plus ancienne de cette doctrine philosophique est attribuée à Platon. Selon cet innéisme platonicien toute vérité est connue dès la naissance, l'âme ayant visité le "ciel des idées" avant de s'incarner dans un corps. De notre vivant, on se doit de pratiquer la réminiscence pour se souvenir à nouveau des vérités que nous avons observées.

tirées de la raison elle-même, et enfin ceux qui sont innées et créées ainsi dans l'esprit par Dieu⁶. Justement ce dernier groupe représente un soutien principal de pensée rationaliste. Les idées innées sont alors ceux que Dieu attribue à l'esprit humain dès la naissance. Comme telles peuvent être aussi qualifiées comme « les idées pures », et étant donné qu'elles sont connues a priori par tous les humains, elles doivent être crues par tous. Descartes a cru que sans idée innée, aucune autre donnée ne pouvait pas être connue.

2. 2. 2. Les idées innées, la perception et l'esprit.

Avant d'analyser cette problématique de près, il faudrait remarquer qu'avant la publication de la doctrine concernant les idées innées, Descartes avait déjà étudié amplement la physiologie. Il avait été initié également dans la théorie de perception analogue à celle du présent. Et il avait même admis que les informations acquises par le cerveau existaient sous une forme des signes et symboles, plutôt que sous une ressemblance parfaite avec les objets. C'est aussi pourquoi il rattache très prudemment les pensées à la perception. A savoir, il distingue trois degrés de la perception, dont le premier appartient au niveau corporel, le deuxième qui pousse d'une certaine combinaison intérieure entre l'âme et le corps est purement mental, et enfin le troisième qui n'est lié pas autant à la perception qu'à l'intellect pur. Par conséquent il faut constater que la perception doit être perçue comme englobant les deux premiers degrés, de quoi s'induit que les idées cartésiennes n'y jouent aucun rôle considérable. Au contraire les idées innées sont unies aux données perceptibles hautement structurées, autrement dit elles naissent dans l'esprit en tant que le résultat de la capacité élaborer

⁶ « Or de ces idées les unes me semblent être nées avec moi, les autres être étrangères et venir de dehors, et les autres être faites et inventées par moi-même.»

DESCARTES, René, *Méditations métaphysiques*, Flammarion, Paris, 1992, p. 101

des données perceptibles. Comme telles, ces idées ne sont pas seulement des simples données sensorielles ou leurs modifications, mais l'esprit toujours ajoute quelque chose de plus dans ce procédé, et grâce à cette partie ajoutée, les idées reçoivent leurs étiquettes. Alors que la métamorphose des données sensorielles se tient en raison d'un procédé mental, les entités nouvellement créées se rapportent entièrement à l'esprit. Dans ce contexte Descartes découvre que quant à l'esprit de l'homme, nulle donnée sensorielle ne peut être absorbée de la même manière que dont elle se présente dans les organes sensoriels de celui-ci. Il donne un exemple concret regardant l'idée de son qui, d'après lui, ne porte aucun rapport de similitude avec le son lui-même. Or, si nous prononçons un mot, nous ne pouvons que percevoir le son, tandis que l'idée est appréhendée.

Chaque discussion portant sur les idées innées doit prendre en considération des idées formées par l'esprit, ainsi que des idées destinées à la production de ces idées. Nous avons déjà fait une certaine connaissance de la nature des idées innées, mais il n'était pas encore suffisamment éclairci, comment l'esprit acquérait des idées immatérielles des différents objets dont l'essence est cependant matérielle. Descartes explique que des objets extérieurs n'y transportent pas d'idées elles-mêmes de ceux-ci, mais plutôt une aptitude qui permet à l'esprit former ces idées à l'aide d'une partie innée. Selon l'innéisme cartésien, chaque esprit possède quelques idées qui lui étaient insufflées dès la naissance. Pour cette occasion Descartes emploie le parallèle avec l'enfant dans le sein de sa mère. L'enfant s'agrandit dans le ventre de sa mère, ce qui suggère, qu'il doit être conçu comme inné. En fait la femme a attrapé le germe de l'enfant à la base d'une capacité innée, malgré qu'en temps de sa naissance, elle n'ait pas possédée cette faculté. Et bien évidemment,

nous ne pouvons pas manquer du sperme masculin comme stimulant externe, sans lequel la fécondation ne pourrait pas être complète.

Descartes alors revendique trois conditions pour les idées innées. Premièrement, c'est à l'intérieur de l'âme où celles-ci poussent. Ensuite, elles sont les produits de la partie innée de l'âme. Et enfin, l'opérationnalité de cette partie-là est engendrée par des stimulants externes des données sensorielles.

2. 2. 3. L'innéisme et les universaux⁷.

La problématique portant sur l'innéisme nous oblige d'interroger, entre autre, sur la nature des universaux. En effet comment pouvons-nous posséder une connaissance des universaux, si des données nous viennent accidentellement par nos sens ? Par exemple Platon résout cette question à l'aide des formes transcendantales⁸, tandis qu'Aristote ou les scholastiques emploient les formes immanentes.

Et comment le résout Descartes ? Il conçoit l'esprit lui-même susceptible de produire ses propres universaux ou formes, ce qui surgit de nouveau une question : Pour quelle raison l'esprit réclame-t-il alors des idées innées ? Pour esquisser mieux la réponse, nous utiliserons un exemple. Descartes simplement affirme que les figures géométriques ne peuvent pas être conçues par les sens, mais au contraire ce sont notamment l'universalité et la nécessité qui

⁷ En philosophie, et plus précisément de la scolastique médiévale, le terme « universaux » signifie une notion métaphysique. Les universaux peuvent être des types, des propriétés ou des relations et ainsi désignent ce qui est invariable dans le temps et dans l'espace. Les universaux s'opposent donc aux particuliers et sont assimilables, en première approche, à des concepts.

⁸ Jusqu'à la division de Kant, le terme « transcendantal » a signifié ce même que le mot « transcendant », c'est-à-dire ce qui est au-delà, ce qui dépasse, surpasse, en étant d'un tout autre ordre. Appliqué à la connaissance, le terme « transcendantal » désigne donc les conditions de connaissance a priori des objets. Les formes transcendantales chez Platon ainsi reflètent les idées qui sont entièrement transcendants, c'est-à-dire hors de tout sensoriel. Elles représentent chez Platon la vraie réalité, celle dont dérive l'être des choses dans le monde. L'expérience en effet ne nous permet pas d'atteindre l'absolu des idées, mais nous avons toutefois une connaissance des idées. Celle-ci provient de ce que Platon appelle la réminiscence. Selon lui, notre âme perd à sa naissance le clair souvenir des idées.

caractérisent la géométrie et la mathématique. Lorsque nous concevons par exemple un triangle sur une feuille de papier, nous ne pouvons pas affirmer que nous percevons des abscisses absolument droites. A vrai dire, ces « lignes droites » sont tout à fait irrégulières, d'où il s'ensuit que nous isolons seulement un élément commun, leur « droiture ». C'est aussi pourquoi nous ne sommes pas capables d'apprendre un « vrai triangle » géométrique à un enfant qui, pour la première fois, aperçoit une forme triangulaire sur un papier. A savoir, le vrai triangle est présent en cette forme de la même sorte qu'une sculpture est présente dans une pièce de bois brut. De même que la sculpture ne se décortique qu'aux conditions, où un sculpteur possède la capacité de manufacturer le bois, l'idée du triangle me vient supposé que mon esprit se forcera de la distinguer. Voilà pourquoi le triangle représenté sur le papier n'est que le porteur d'un rôle symbolique, à la base de laquelle nous connaissons le véritable triangle. Descartes fait une remarque importante portant sur la proposition que nous ne pourrions pas distinguer le triangle du dessin seul, si nous ne venions pas encore autrement en contact avec lui. Descartes élimine simplement toute énumération empirique, grâce à laquelle on pourrait une fois dire qu'une idée soit formée des composants primitifs fournis par la perception. A savoir, nous devons posséder une idée en avance, afin de composer correctement les parties.

2. 2. 4. Les idées innées du « moi » et de Dieu.

Peut-être les plus intéressantes parmi toutes les idées innées mentionnées par Descartes, sont l'idée de Dieu et l'idée du moi. Le rappel à la deuxième tient sa place notamment dans la Méditation seconde des *Méditations métaphysiques*, mais l'auteur malheureusement n'explique pas le sens exact dans lequel le moi pourrait être conçue comme inné. Il accentue néanmoins l'importance de cette idée en

tant que condition existentielle des toutes autres idées⁹. Nous tenterons alors d'analyser ici ce « moi » de plus près, en montrant comment il peut être considéré comme inné, en tant que la conscience de soi-même.

Descartes n'estime pas que tout le savoir provient des idées et que l'esprit possède des idées seulement comme des objets de sa conscience de la même façon, par laquelle nous regardons par exemple des images sur l'écran. Il suppose par contre que les idées au sein de l'esprit doivent être vus comme procurant une forme de l'âme en temps défini. Par l'idée Descartes entend la forme de n'importe quelle pensée, par exemple la forme de la conscience immédiate, duquel j'ai la conscience justement par cette pensée. Autrement dit, être conscient d'une pensée veut dire être conscient de l'existence de cette conscience. En fait, toutes les idées sont accompagnées de la conscience du soi-même, autrement dit de la « soi conscience ». Et c'est justement cette réflexion qui dévoile une des plus importantes contributions cartésiennes dans la philosophie rationaliste : la priorité épistémologique de l'esprit en tant que la condition principale du savoir.

Mais dans quel sens l'idée du soi-même est-elle innée ? Descartes prétend que l'entente de l'idée innée ne consiste pas en présence de celle-ci en soi-même, mais que c'est une partie du cerveau qui convoque cette idée. Voilà pourquoi l'idée innée du moi s'entraîne par l'esprit lorsque celui-ci commence à méditer, et n'est jamais dérivée d'une expérience empirique. A son avis, toute notre pensée se rend d'une certaine manière réflexive et inclut ainsi la conscience du soi comme son composant. Pour ainsi dire, chaque idée se présente en double caractère : comme idée de quelque chose et mon

⁹ « ... et je trouve ici que la pensée est un attribut qui m'appartient. Elle seule ne peut être détachée de moi. Je suis, j'existe : cela est certain ;... »
DESCARTES, René, *Méditations métaphysiques*, Flammarion, Paris, 1992, p. 77.

idée. Justement cet aspect de la possession n'est pas apte à résulter de l'expérience empirique. A supposer que la conscience conceptuelle est autoréflexive et qu'elle est consciente de la possession des idées, il n'existe plus aucune raison pour parler d'une conscience impropre. Nous sommes par suite confrontés avec la nécessité de discerner le « moi » existant, dont rôle n'est pas seulement celui d'un destinataire de la perception, mais ce « moi » aussi rassemble et reflète de différentes idées. A savoir, l'esprit est toujours plus connu en comparaison de ses idées. Du point de vue global, Descartes attache l'innéisme à une idée ou un concept à deux sens distincts. Le premier comprend le rapport idée – son contenu au regard de la source adéquate. La seconde signification de l'innéisme descend du rôle de cette notion dans le système épistémologique qui réclame une connaissance entièrement indubitable. Hormis la preuve de l'innéisme du « moi », Descartes démontre aussi sa vérité, en affirmant l'existence d'une entité qui correspond réellement avec la notion du « moi ». Autrement dit, la notion du moi est conforme au moi actuellement existant. Cette certitude représente aussi la clef de voûte de sa théorie de la théorie objective.

Revenons maintenant à l'explication de l'idée innée très particulière, c'est-à-dire à celle de Dieu. Descartes, bien sûr, n'ose pas à prétendre que déjà un fœtus à l'intérieur d'un utérus puisse disposer de l'idée très développée de Dieu, ou encore que tous les adultes soient conscients de cette idée. Il argumente de préférence que notre esprit tient une capacité de formuler ce concept¹⁰.

¹⁰ Nous ne pardonnons pas d'introduire ici une objection accoutumée contre l'idée innée cartésienne de Dieu. A savoir, dès que l'homme en tant que personne composée des intellect et volonté est procuré de la notion du moi, il ne faut ensuite que répandre les deux éléments dans leurs connaissance et vouloir, afin que l'homme soit affecté de la notion de Dieu. Nous pourrions alors prétendre que nous n'avons pas besoin de l'idée innée spéciale. Quant à Descartes, cette objection lui semble toutefois stérile, car l'élément essentiel dans le procédé projeté est notamment l'idée innée du moi, et quelconque dérivée ce celle-ci doit être toujours une idée innée.

Descartes dépose la légitimité de l'idée innée de Dieu et ainsi l'existence réelle de Dieu même par la suite des preuves justement dans ses *Méditations métaphysiques*. Dans notre travail cependant, l'intention ne consiste pas en présentation des arguments particuliers portant sur ce sujet. Disons seulement qu'un des aspects les plus importants de la doctrine cartésienne est son fondement métaphysique. Il prétend que nous ne pourrions pas nous charger de l'idée de Dieu ou de la quantité, sans qu'elles n'existent pas des entités correspondantes à ces concepts. Il serait pourtant convenable de mentionner que c'est justement par l'existence du « moi » que Descartes prouve l'existence de Dieu.

En général, les idées innées du moi et de Dieu représentent deux éléments cartésiens des plus difficiles à saisir, parce qu'elles ne détiennent aucun corrélatif sensoriel. Descartes pourtant affirme que nous rattrapons d'une certaine façon ces deux idées par l'expérience empirique et que toutes les idées dépendent à l'expérience. Mais cette affirmation est en contradiction avec ce qui a été déjà dit de la nature des idées innées. C'est pourquoi Descartes expose une explication plus détaillée de ce problème. Il éclaircit, à savoir, que si nous déchiffrons une idée par les sens, cela ne doit pas forcément signifier qu'elle est réductible à l'expérience empirique. D'après lui, cela n'a aucune importance, si nous nous rencontrons avec une idée en conversant avec un ami ou bien en lisant un livre, car une idée provenant d'une idée innée est elle-même l'idée innée. Néanmoins, il est plus favorable de dire ici, que nous ne nous contactons pas avec une idée par les sens, mais de préférence avec des symboles linguistiques ou d'autres, qui sont ici à notre disposition pour rendre possible de formuler l'idée pour nous-mêmes.

2. 2. 5. La petite conclusion du sujet.

Pour conclure cette problématique de l'innéisme cartésienne, nous osons de dire que les idées innées ne forment pas la partie futile du schéma épistémologique de Descartes, mais qu'elles jouent un rôle plus complexe. Dans ses aspects différents, elles constituent la théorie épistémologique complète et celle-ci aboutit au système intégral du savoir scientifique. Le savoir selon la doctrine cartésienne n'est moindre semblable à celui de Platon, fondé sur la réminiscence, mais il s'agit plutôt du simple savoir de la nécessité innée dans les rapports qui se retrouvent parmi les composants essentiels du concept. La théorie cartésienne des idées d'une certaine manière rebondit dans les efforts de Port-Royal en cherchant les raisons des choses qui seraient communes à toutes les langues, et en méditant des actions de l'esprit.

2. 3. Le besoin de la rédaction des nouvelles grammaires au XVII^e siècle menant aux origines de la philosophie de langue moderne.

L'époque du XVII^e siècle qui nous intéresse peut-être le plus dans notre travail, peut se vanter de nombreuses contributions innovantes dans les domaines linguistique et philosophique. Quant à ce dernier, nous avons déjà fait la connaissance partielle de la nouvelle vision épistémologique du monde instauré par Descartes dans le chapitre précédent. Concernant la manière de pensée à l'époque, nous aborderons par suite quelques aspects apportant des vues inédites dans la matière de langue.

2. 3. 1. La petite introduction dans la science grammaticale des époques précédentes.

Avant de comprendre un moindre changement dans le domaine des processus linguistiques entraînés par des grammairiens du XVII^e siècle, il nous semble d'abord indispensable de montrer quelques caractéristiques des approches de la langue en général aux siècles précédents. A savoir nous ne voudrions pas éveiller l'impression qu'avant la création de l'Académie française ou la publication des différentes grammaires générales n'existaient pas de grammaires françaises. Il faut toutefois admettre que l'abondance des oeuvres de haute qualité portant sur la langue était presque insignifiante, ou bien les rédactions étaient influencées par des anachronismes du classement et métaphysique scholastiques. En plus, il n'existait pas ou presque des ouvrages qui auraient entièrement rassemblé les règles de la langue française, qui se voyait par conséquent dénaturée de jour en jour. Il est vrai que le vif intérêt pour la grammaire est reconnaissable déjà dès XII^e et XIII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque, où la scholastique¹¹ atteint son sommet, mais il s'agit avant tout des grammaires latines ou grecques que les participants des séminaires apprenaient par coeur. Les premières grammaires apportant des analyses sur la langue française ne viennent foncièrement qu'avec les grammairiens du XVII^e siècle. Notre intention dans ce sous-chapitre ne veut pas présenter une analyse particulière des grammaires différentes, pourtant mentionnons au moins Jean Palsgrave, l'auteur de la plus ancienne grammaire française

¹¹ Traditionnellement, on distinguait sept arts libéraux dans les matières de l'enseignement scolastique, parmi lesquels la grammaire constituait l'une des trois sciences du langage traditionnellement regroupées sous l'appellation de Trivium, avec la logique et la rhétorique.

imprimée que l'on connaisse, publiée en anglais au commencement du 16^e siècle. Palsgrave prit pour modèle la grammaire grecque de Théodore de Gaza¹² et profita des manuscrits de ses devanciers Gyles Dewes, son maître de français, Alex Barclay et Petrus Vallensis. Son ouvrage, d'abord divisé en deux livres, traitant, l'un de la prononciation, et l'autre des neuf parties du discours, fut additionné d'un troisième livre. Celui-ci, qui est le plus considérable, n'offre que le développement du second avec des tables ou dictionnaires des mots de quelques parties du discours. L'ouvrage précédé d'une dédicace à Henri VIII et augmenté d'une introduction fut achevé d'imprimer par J. Haukyns, et parut le 18 juillet 1530, sous ce titre : *Lesclarcissement de la langue francoyse, compose par maistre Jehan Palsgrave, angloys natif de Londres, et gradue de Paris*. Nous touchons un mot sur cette grammaire justement pour montrer un grand inconvénient des grammaires françaises parues avant le XVII^e siècle. Des divers ouvrages étaient rédigés en langues différentes de celle française, souvent en latin, bien qu'elles étaient en majorité destinées aux lecteurs français. Mais n'est-il pas plus naturel et approprié d'apprendre la fonction de sa langue naturelle en s'employant des sources écrites en cette dernière ? Comme nous allons voir plus loin, la vague innovatrice dans ce point ne sera introduite que par les auteurs modernes.

¹² Théodore de Gaza est un traducteur, philosophe et grammairien grec du XV^e siècle. En tant que fervent admirateur d'Aristote, il traduit en latin plusieurs de ses ouvrages, mais il fut aussi un défenseur de Platon. Il traduit également quelques traités de botanique de Théophraste. L'Occident doit à ce grammairien émérite la toute première grammaire grecque.

2. 3. 2. Des changements du traitement de la langue française apportés au XVII^e siècle.

Une des institutions qui avaient remarquablement participé au changement au niveau de la langue française était, sans doute, l'Académie française, fondé en 1635 par le cardinal de Richelieu. Celle-ci annonçait beaucoup de transformations dans les démarches lors de création des dictionnaires. Ses travaux sur la fixation de la langue française, la classification de la terminologie et surtout son effort de donner des règles certaines à la langue française, de la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences, contribuaient à la définition du bon usage. Nous pourrions ainsi présumer que c'est notamment le travail sur la langue à l'Académie française qui établit le chemin vers des grammaires en tant que l'art de penser. Il n'est alors rien de surprenant, si la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, publiée en 1694, est comprise comme une des premières manifestations linguistiques du pouvoir qui s'interrogent sur l'image à donner à la langue française dont le choix se porte sur la langue commune. Nous ne devrions pas cependant prétendre que le dictionnaire influença d'une manière considérable et fatale le travail de Port-Royal, car la date de publication du dictionnaire se rend bien postérieure à celle de la *Grammaire générale et raisonnée* ou de la *Logique de Port-Royal*. Et il faut aussi ajouter, ce qui nous verrons plus loin, que la charge et but de ces deux ouvrages se différencient remarquablement des actions d'assemblage et de purification des termes au sein de la langue française. Tandis que les membres de l'Académie française sont chargés, pour ainsi dire, de travailler sur le tracé de la langue française elle-même, des aspirations des Messieurs de Port-Royal ne se bornent pas seulement à celle-ci. Ce n'est pas aussi par hasard que la *Grammaire générale et raisonnée* prit ce nom, parce que générale veut dire qu'elle se préoccupe d'une certaine façon de toutes les

langues, et raisonnée, parce qu'elle explique le fonctionnement de la langue à travers la raison. Bien que des langues différentes soient pourvues de grammaires différentes, la grammaire universelle se rend légitime dans la mesure où elle demeure la même pour un mot comme « comprendre » et tous ses équivalents dans les autres langues.

Généralement, nous osons de dire que le XVII^e siècle intensément travaille sur le mode qui pourrait distinguer clairement la grammaire scolaire de la grammaire philosophique. S'appuyant très souvent sur les principes scholastiques, c'est justement la première qui est la cause des errements de la métaphysique. Selon les philosophes analytiques anciens et contemporains, la métaphysique est la philosophie faite sur les ailes du langage plutôt que sur ce qu'elle prétend être, c'est-à-dire la connaissance des essences ou de la réalité en soi. En revanche, des prétentions de la grammaire philosophique s'efforcent à fixer la signification des mots, en s'appuyant non seulement sur la linguistique mais également sur la logique profonde. C'est alors pourquoi certains auteurs de l'époque tentent d'instituer le nouveau point de vue sur des grammaires. Pour les années suivantes, l'abord innovant sur les champs linguistique et philosophique reposera notamment sur la rédaction des différentes grammaires universelles.

3. L'histoire, les pensées et l'oeuvre de Port-Royal.

Après l'exposition des aspects principaux liés à l'origine des pensées l'oeuvre de Port-Royal, nous arrivons peu à peu vers le but essentiel de notre travail. Dans les trois chapitres qui suivent, nous aborderons au premier rang l'histoire et la création de l'abbaye à Port-Royal avec toutes ses circonstances qui menaient à la naissance des Petites Ecoles, exemplaires avant tout pour ses méthodes

innovantes au champ didactique. Nous n'oublierons pas présenter quelques grandes personnalités de Port-Royal, surtout ceux qui ont en marge importante contribué à la genèse des pensées inventives aux niveaux linguistique et philosophique. Deux chapitres venant après celui-ci seront consacrés à l'éclaircissement du travail des Messieurs, en exposant une analyse adéquate de deux ouvrages fondamentaux de Port-Royal, c'est-à-dire la *Grammaire Générale et Raisonnée* des auteurs Antoine Arnauld et Claude Lancelot, et *La Logique de Port-Royal* d'Antoine Arnauld et Pierre Nicole. Nous tenterons de montrer ces deux écrits à la lumière des pensées qui contribuent à la nouvelle vue de la grammaire et de la logique, avant tout par leur méthode d'analyse des faits de langage.

3. 1. L'introduction au lieu nommé Port-Royal.

Nous pourrions faire couler beaucoup d'encre pour exposer en détail l'histoire de l'abbaye de Port-Royal, étant à l'époque de son plus grand épanouissement le siège de nombreuses personnes religieuses et du monde intellectuel. Mais l'intention de notre travail consiste surtout dans l'analyse des textes de certain point de vue normatifs de la langue française, et des régularités de la logique de nos pensées. Pourtant, comment pourrions-nous comprendre des buts des penseurs de Port-Royal sans possibilité de savoir les circonstances dans lesquelles les deux écrits capitaux sont nés ? C'est aussi la raison pour laquelle, au premier part, nous consacrerons quelques pages aux essentielles données historiques liées avec la société de Port-Royal, dès son début jusqu'à sa disparition. La présentation des Petites Écoles et de leurs activités,

ainsi que le fonctionnement de cette communauté seront exposés dans la deuxième partie. Enfin, notre attention se concentrera à la petite présentation des acteurs principaux de Port-Royal. Au cadre de ce dernier sous-chapitre, nous nous permettrons d'offrir un peu plus d'espace aux trois représentants principaux, parmi lesquels Antoine Arnauld, Claude Lancelot et Pierre Nicole.

3. 1. 1. L'histoire du Port-Royal.

Situé au cœur de la vallée de Chevreuse, au sud-ouest de Paris, dans la commune de Magny-les-Hameaux, l'abbaye de Port-Royal fut fondée en 1204, par Mahaut de Garlandage, femme de Mathieu de Montmorency-Marly, et l'évêque de Paris, Eudes de Sully. Elle fut originellement destinée pour douze religieuses qui composaient la communauté. La bulle du pape Honorius III, traduisit inexactement le nom du lieu vallon de Porrois, en l'appelant l'abbaye Sancta Maria de Portu regio. Cette désignation devint ainsi officielle, et le nom de Portus Regius, retraduit en Port Royal, fut dès lors attribué au lieu et à l'abbaye. En 1599, Jacqueline-Marie Arnauld, est nommée coadjutrice de l'abbesse n'ayant que sept ans, et du jour où les Arnauld, cette famille de grands bourgeois, entre dans l'histoire de Port-Royal, débute pour l'abbaye une ère nouvelle. A cause de la jeunesse de celle-ci, son père Antoine Arnauld représenta Jacqueline sous le nom d'Angélique, religieuse professe, âgée, prétendait-on, de dix-sept ans. C'est alors seulement en juillet 1602 qu'Angélique prend possession de l'abbaye. Puisqu'elle n'avait qu'onze ans, c'était en réalité Mme Arnauld qui dirigeait les quelques religieuses dont se composait la communauté. Plus âgée, Angélique se proposa de

réformer sa maison, en y rétablissant dans son intégrité des excès d'ascétisme tels que des mortifications et austérités les plus rudes. Elle décide peu à peu ses religieuses à mettre leurs biens en communauté, et à s'astreindre à une clôture sévère. Peu à peu, elle amène à l'abbaye de nouvelles religieuses, mais Port-Royal se trouva bien tôt trop étroite pour loger toutes ces nouvelles venues, et cet endroit déjà malsain ne tarda pas à devenir complètement intenable. L'abbaye fut donc transférée à Paris à l'impulsion de Mme Arnauld et la communauté s'y installa au début de 1626¹³. Depuis 1633 l'abbaye subit quelque temps l'influence de la maison du Saint-Sacrement, fondée par Zamet, l'évêque de Langres. Ce prélat influence négativement Port-Royal, car celui-ci dévie l'esprit de la communauté en l'inclinant vers les pratiques d'une dévotion mesquine, le mysticisme et l'illumination. Mais une autre direction, celle de Saint-Cyran¹⁴, allait se substituer bientôt à celle de Zamet, et c'est ici que nous touchons au noeud de Port-Royal et du jansénisme. Avec Saint-Cyran qui introduit à Port-Royal un christianisme d'une fougue et d'une âpreté presque espagnoles, un renouveau religieux y pénétra. Dès lors les événements importants se succèdent dans l'histoire de Port-Royal. En 1637 le jeune avocat Le Maître, neveu de la mère Angélique, abandonne le barreau et vient demeurer dans un petit logis attenant au Port-Royal de Paris. Claude Lancelot, ce religieux janséniste et grammairien, un peu plus tard Sacy se joignent à eux. Tels furent les premiers solitaires et une

¹³ Port-Royal de Paris subsiste encore : c'est aujourd'hui l'hospice de la Maternité, anciennement rue de la Bourbe, aujourd'hui, boulevard de Port-Royal.

¹⁴ Jean-Ambroise Duvergier de Hauranne, dit abbé de Saint-Cyran, est né à Bayonne en 1581 et décédé à Paris en 1643. Il était un religieux et théologien français qui introduisit le jansénisme en France. Ayant attaqué les Jésuites dans quelques écrits, il fut, pour ce fait, dénoncé à Richelieu, avec qui Saint-Cyran s'était autrefois lié d'amitié.

trentaine d'enfants, que Saint-Cyran faisait élever avec ses neveux, voilà le début des Petites Écoles.

Après quelques péripéties entre 1638 et 1639 durant lesquelles les représentants des Petites Écoles étaient dispersés, ils revinrent à Port-Royal des Champs et s'y installèrent vers la fin de l'été 1639. Après la mort de Saint-Cyran, Port-Royal trouve son successeur dans le jeune Antoine Arnauld, un controversiste et le futur défenseur du parti janséniste¹⁵. En 1643 Arnauld publie l'ouvrage qui le rendra célèbre : *De la Fréquente communion*, dont succès attira à Port-Royal des Champs de nouvelles recrues, parmi lesquels le médecin Victor Pallu, d'anciens soldats comme La Rivière, le duelliste La Petitière, et enfin, en 1646, Robert Arnauld d'Andilly. De 1646 à 1656, s'écoulait une période, remplie surtout, d'une part, par la multiplication croissante des solitaires, et de l'autre, par les discussions sur les propositions de Jansénius. En 1647 l'Institut du Saint-Sacrement avec quelques religieuses fut transféré à Port-Royal ce qui entraîna, faute de place, l'abandon de quelques solitaires des Champs. Au cours des guerres de la Fronde qui suivirent, le monastère ouvrit ses portes comme un asile aux paysans.

En 1653 les *Cinq Propositions* du jansénisme furent condamnées, et, en 1656 Arnauld fut rayé comme indigne de la Faculté de théologie ce qui menaça avec lui tout Port-Royal. Le jansénisme perdu par Arnauld devant la Sorbonne fut ensuite regagné par Pascal devant l'opinion. Mais le succès éclatant des *Provinciales* irrita

¹⁵ « Si ce siècle est janséniste, Arnauld en est la Parole. ... Si le jansénisme français est une affaire de famille, de grande famille et de famille de Grands, Arnauld en est le tuteur. Tout se passe entre ses mains, rien ne se décide sans sa consultation ni sans sa décision, ... », NDIAYE, Aloyse Raymond, ROBINET, André, *La philosophie d'Antoine Arnauld*, J. Vrin, Paris, 1991, Avant Propos.

le pouvoir et aggrava le péril au lieu de le conjurer. Les Jésuites, à savoir, voulaient fournir l'éducation à la jeunesse eux-mêmes, et, étant alarmés du succès des Petites Écoles, ils en obtinrent la fermeture en mars 1656. Les solitaires furent obligés de quitter Port-Royal et il existait même question d'enlever aux religieuses des deux maisons leurs novices et leurs pensionnaires. Enfin la communauté fut tirée du tombeau grâce au fameux miracle de la Sainte-Epine. Une jeune pensionnaire de dix à onze ans, Marguerite Périer, la nièce de Pascal, venait, disait-on, fut guérie d'une fistule lacrymale par l'imposition d'une épine de la couronne du Christ. Cet événement avait entraîné qu'il ne fut plus question d'enlever aux religieuses les pensionnaires et leurs novices. Malheureusement pour Port-Royal, les trêves qu'on lui accordait n'étaient jamais longues.

La persécution reprit en 1660, quand les jésuites obtinrent enfin la destruction des Petites Écoles. Cette suppression exécutée non seulement par les jésuites mais aussi par le roi, désirant définitivement finir avec le jansénisme, causa aussi des traitements atroces des religieuses demeurant au monastère. En avril 1661, le lieutenant civil Daubray ordonna de faire sortir, tant de la maison de Paris que de celle des Champs, les pensionnaires, les postulantes et les novices. En juillet 1665 on interne aux Champs toutes les religieuses de Port-Royal, tant celles qui étaient restées dans la maison de Paris, que celles qui avaient été enfermées dans divers couvents. On avait pris cette mesure pour les empêcher de communiquer, comme elles le pouvaient faire à Paris, avec Arnauld et leurs principaux conseillers. La persécution prenait toutes les formes que se soit l'enlèvement du bien ou la contrainte de

condamner les *Cinq Propositions* en 1669 par certaines religieuses. Le conseil d'État ensuite divisa Port-Royal en deux couvents distincts : celui de Paris, avec les religieuses qui « signèrent » et avec une abbesse perpétuelle à la nomination du roi, et celui des Champs, avec une abbesse élective de trois en trois ans. La communauté des Champs comptait soixante-huit religieuses et seize converses et se sentait bien sûr lésée, pourtant elles s'inquiétaient peu des injustices de cette sorte. Le monastère fut reconstitué, et, les dix années qui suivirent furent dix années de gloire et de rayonnant déclin. C'est ce que Sainte-Beuve appela « l'automne de Port-Royal ». A vrai dire, il ne se formait plus d'écoles de garçons, mais les jeunes filles pensionnaires se multipliaient et aussi un certain nombre de protectrices et d'amis dévoués, comme Mme de Sévigné, Boileau ou La Fontaine, se groupaient autour de Port-Royal.

Cependant la méfiance du roi vers Port-royal était tellement puissante que la paix ne dura pas longtemps. Les hostilités brisèrent bientôt la communauté, car en 1679, l'archevêque de Paris, M. de Harlay, vint à Port-Royal des Champs et exigea le renvoi des novices, des pensionnaires, des confesseurs et des solitaires. La suppression alors s'acheminait le monastère vers sa ruine. Vers la fin du siècle, il ne servait que comme une infirmerie. Bien que M. de Noailles, le nouveau archevêque de Paris, fût mieux disposé que son prédécesseur en faveur de Port-Royal et demandât même au roi le rétablissement du noviciat, Louis XIV se garda bien de donner suite à cette démarche. La situation fut encore aggravée par un écrit imprudent de M. Eustace, le confesseur des religieuses, appelé le *Cas de Conscience*, qui ainsi inconsciemment ranima les vieilles

querelles des *Cinq Propositions*. C'est alors le 15 juillet 1705 que le pape Clément XI définitivement accorda, aux sollicitations de Louis XIV, une bulle contre le jansénisme qui proclamait le livre *Augustinus* de Jansénius infecté d'hérésie. Ceux qui avaient machiné ce dernier coup connaissaient bien Port-Royal et leurs pieuses femmes qui se seraient laissées briser plutôt que de consentir une déclaration pareille. Les représailles ne se firent pas alors attendre et finirent par leur excommunication ordonnée en novembre 1707 et la dispersion immédiate des fidèles promulguée par l'archevêque de Paris le 11 juillet 1709. Le roi décida que rien ne devait plus survivre de ce qui avait été Port-Royal des Champs, que les bâtiments devenus inutiles seraient rasés. Les démolitions commencèrent à partir de juin 1710 et grâce aux travaux, le vallon fut transformé en un vrai charnier, d'où petit-fils d'Antoine Arnauld au moins fit transférer à Palaiseau les restes des membres de sa famille, et ceux de Racine furent portés à l'église Saint-Étienne du Mont. L'histoire suivante du vallon de Port-Royal s'écrit au nom des Dames de Saint-Cyr qui furent les propriétaires jusqu'à la Révolution, puis il fut vendu comme bien national et racheté par les descendants des anciens jansénistes en 1825. La société de Saint-Antoine¹⁶ s'efforça de restaurer les souvenirs de ce glorieux passé en commençant à reconstruire quelques parties de l'ancienne abbaye en 1900.

¹⁶ Cette société fut fondée, au commencement du dix-huitième siècle, pour l'instruction gratuite des enfants pauvres de la ville de Paris, et particulièrement du faubourg Saint-Antoine. Elle pratiqua les idées pédagogiques de Port-Royal en tâchant de conserver les croyances religieuses spéciales de cette maison.

3. 1. 2. La création des Petites Écoles.

« Les Petites Écoles de Port-Royal » représentent le système d'enseignement créé par les intellectuels réunis à Port Royal des Champs et fonctionnant de 1637 à 1660. A travers toutes les tracasseries suscitées par les jésuites vers Port-Royal en général, elles durèrent à vrai dire de 1638 environ à 1660. Le 14 mai 1638, Saint-Cyran est enfermé à Vincennes, et la communauté des intellectuels reçoit l'ordre de quitter leur petite maison du faubourg Saint-Jacques. Après un court séjour à Port-Royal des Champs, ils sont dispersés de nouveau, et la plupart se réfugient à La Ferté-Mion chez le grand-oncle de Racine. Ils reviennent à Port-Royal des Champs et s'y installent enfin vers la fin de l'été 1639. Les Petites Écoles y refleurirent en trois groupes, aux Granges, au château des Troues, près Chevreuse, chez M. de Bagnols, et au Chesnay, près Versailles, chez M. de Bernières. De fait ces deux messieurs, tout en faisant élever leurs enfants chez eux, consentaient à en recevoir d'autres, sous la direction des messieurs de Port-Royal. Résistant sans relâche aux autres maisons religieuses jalouses de leur succès, les Petites Ecoles, auxquelles les familles amies du monastère confient leurs enfants, subissent plusieurs fermetures et déménagements avant d'être entièrement interdites en 1660.

L'idée de la fondation des Petites Écoles venait, comme il était dit dans le chapitre précédant, de Saint-Cyran. Sous la direction de son ami prêtre, Antoine Singlin, cette école cohabitait avec les Solitaires, les intellectuels ou personnages du monde qui décidaient de se retirer pour parfaire leur vie spirituelle. Les démarches innovantes des professeurs firent des Petites écoles de Port-Royal un lieu d'excellence intellectuelle mais aussi un site d'expérimentation pédagogique et de normalisation de la langue. Quant à la structure et le but de cette institution, elle semble avoir

réalisé un milieu entre l'éducation domestique et le collège. Le nombre des élèves n'y fut jamais bien considérable car les professeurs prenaient en charge des groupes restreints, jamais plus de 25 enfants. Ils bénéficiaient, chacun à son rythme, d'un enseignement suscitant la réflexion, le plus souvent à partir de textes de l'Antiquité classique ou chrétienne auxquels chacun avait directement accès. En instaurant une relation maître-élève très stricte, les professeurs s'appliquaient en même temps de la baser sur la confiance et l'admiration personnelles. La perpétuelle discipline se rendait plutôt sévère mais les nombreuses instructions pédagogiques témoignent d'un réel souci des sentiments de l'enfant. L'enseignement de Port-Royal était donc fondé sur le respect de l'enfant lequel reçoit en même temps une fine instruction et une éducation plus chrétienne que religieuse, conformément à la doctrine janséniste.

Mais le progrès en matière éducative fut mis en scène avant tout grâce aux professeurs et leur nouvelle méthode en enseignement. La méthode était basée sur la langue française et non plus sur le latin ce qui pouvait être qualifié comme révolutionnaire pour l'époque. Pour être plus précis, Port-Royal voulait qu'on apprenne à l'enfant à épeler non plus en latin mais en français car la langue maternelle est un moyen pour mieux enlever tous les écueils de l'esprit. Mais les enseignants tentaient de rendre la place, qu'il avait perdue dans le cadre de l'enseignement, également à la langue grecque, en suite de quoi on lui consacrait presque exclusivement trois ou quatre années dans le parcours d'apprentissage. En effet, au rythme de la révolution intellectuelle, Port-Royal enseigne le grec ancien aux jeunes ce qui leur permet de se passer des traductions de certains textes, alors des adaptations faites à partir du perpétuel latin. Quant à celui-ci, dès que l'enfant avait pris quelques connaissances dans cette langue, il consacra plus de temps à la version du texte latin et

moins au thème qui n'était réservé qu'à quelques élèves qui avaient choisi l'exercice en vers latins. Ainsi, le système des Petites Écoles se démarquait considérablement de la doctrine des Jésuite qui faisaient la majeure partie de leur enseignement justement en latin, même lorsque les jeunes élèves ne le maîtrisaient pas. N'oublions pas encore ajouter que Port-Royal, par un scrupule de morale chrétienne, faisait aussi peu que possible appel à l'émulation chez ses élèves.

Mais le mérite des Petites Écoles consiste surtout dans leurs « résultats concrets et tangibles ». Elles éduquèrent à savoir plusieurs penseurs qui touchaient considérablement la culture française d'idées. Parmi les personnages jouant le rôle important aux Petites Écoles, nous trouvons convenable de mentionner un des plus grands tragédiens de la France du « Grand Siècle », Jean Racine, dont la vie fut particulièrement marquée par l'éducation reçue à Port-Royal de 1655 à 1666. Pour ne pas oublier l'autre côté des écoles, les professeurs instruisant les élèves étaient également parmi les plus grands intellectuels de leur temps. Déjà mentionné Blaise Pascal, lui, écrivit une nouvelle méthode pour apprendre à lire aux enfants. Jean Hamon, médecin et latiniste, écrit de sa part de nombreux livres médicaux et religieux. Au dernier rang, nous ne pouvons pas oublier de rappeler le grammairien Claude Lancelot, l'auteur, en commun avec Antoine Arnauld, de la *Grammaire générale et raisonnée*, et le logicien et moraliste Pierre Nicole qui rédigea avec ce dernier la célèbre *Logique* de Port-Royal. Les autres livres auxquels les Petites Écoles donnèrent naissance sont le *Jardin des racines grecques* ou bien les nouvelles méthodes pour apprendre facilement le grec, le latin, l'italien et l'espagnol. Telle est donc la prime de l'institution qui apporte non seulement de nouvelles approches dans l'éducation du XVIIe siècle mais surtout le nouveau climat intellectuel.

3. 1. 3. Les trois représentants clefs de la polémique logico-linguistique de Port-Royal.

Quant aux auteurs de deux ouvrages dont l'analyse sera exposée dans les chapitres suivants, quelques remarques ont été déjà présentés. Néanmoins, il nous semble convenable, avant d'aborder des problèmes détaillés de la *Grammaire* et de la *Logique*, de montrer la vie et des efforts des personnages d'Antoine Arnauld, Claude Lancelot et Pierre Nicole de plus près. Hormis les circonstances historiques de leurs vies, nous nous appuierons surtout sur leurs positions au sein du monde religieux et philosophique de l'époque de même que sur leurs pensées principales, tout cela en montrant leur importance au coeur de Port-Royal. Partant donc de cette interprétation, nous regarderons également des sujets des principales polémiques des Messieurs menées avec leurs contemporains.

Avant de traiter les pensées et controverses principales d'Antoine Arnauld, revenons encore une fois à l'histoire et regardons quelques faits reflétant le laciis incommode de sa carrière. Né à Paris le 6 février 1612, il s'était d'abord destiné au droit, mais en 1632 il préféra poursuivre des études de théologie sur les instances de sa mère. Ces contemporains le parfois surnommaient le Grand Arnauld pour le distinguer de son père¹⁷. Décidant d'étudier la théologie à la Sorbonne, il obtint les plus grands succès et sa carrière promettait d'être encore plus brillante lors que l'influence de Saint-Cyran l'attira vers le jansénisme. Sous l'influence spirituelle de son maître, Arnauld entièrement délaissa les doctrines scholastiques en faveur de Saint Augustin et la grâce divine.

¹⁷ Nous avons touché un mot de son père dans le passage traitant de la création de l'abbaye à Port-Royal. Deux des soeurs d'Antoine Arnauld « junior » furent notamment Angélique et Agnès Arnauld, abbesses de Port-Royal.

En 1643 Arnauld publie l'ouvrage *De la fréquente Communion* qui le rendra célèbre. Ce livre représente une étape importante pour rendre les buts et les idéaux du mouvement janséniste au grand public. Mais cet ouvrage, hormis le succès, lui amena aussi tant d'ennemis qu'il fut pressé de se cacher et durant plus de vingt ans, ne risqua plus se présenter en public à Paris. En 1655 deux *Lettres à un duc et pair sur les méthodes des Jésuites dans le confessionnal* lui valurent d'être expulsé de la Sorbonne et il fut ainsi solennellement dégradé en février 1656. Se retirant à l'abbaye de Port-Royal, il écrivit d'innombrables brochures en faveur du jansénisme. La fortune le visita douze ans plus tard avec la « Paix clémentine » qui par intérim termina ses ennuis. Arnauld fut étonnamment reçu par Louis XIV et traité presque en héros par le peuple. C'est justement dans le cours de ce temps, entre 1668 et 1669, qu'il se mit alors au travail avec Pierre Nicole sur un grand ouvrage contre les calvinistes : *La perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*. Quelques ans plus tard, cependant, la persécution contre les jansénistes reprit, par conséquent Arnauld fut contraint de quitter la France pour les Pays-Bas, s'installant finalement à Bruxelles. Il y demeura les seize dernières années de sa vie à discuter assidûment de controverse avec les jésuites, les calvinistes et les hérétiques de toute sorte. Arnauld décéda à Bruxelles, le 8 août 1694.

Avec les philosophes de son siècle, Antoine Arnauld mena les discussions inépuisables, traitant des questions philosophiques aussi que théologiques. Il trouve les inspirations les plus fructueuses chez les rationalistes Descartes, Malebranche ou Leibniz, pour citer les plus connus. Comme nous avons vu dans les premiers chapitres de ce travail, dans ses écrits philosophiques il défend avant tout des positions qui mettaient en cause le cartésianisme. Comme un des premiers à adopter la philosophie de Descartes, quoique avec certaines réserves sur le plan de l'orthodoxie, il prétend avoir les

mêmes vues sur la nature et l'origine des idées, sur l'idée de Dieu, sur la distinction de l'âme et du corps et sur les rapports de la raison et de la foi. En somme, il fait sienne la conception cartésienne de l'homme, du monde et de Dieu. Cependant, sa synthèse de la tradition et de la philosophie moderne provoqua, entre 1683 et 1685, une longue polémique avec le cartésien Nicolas Malebranche ¹⁸ sur les relations de la théologie et de la métaphysique. Cette controverse qui allait opposer les deux théologiens commença, dès la publication par Arnauld du livre *Des vraies et des Fausses idées*, en 1683 en réaction au livre de son adversaire *De la Recherche de la Vérité*, paru en 1674. Au cours de cette discussion, Malebranche reprochait à Arnauld d'être mis « un peu plus tard à philosopher »¹⁹. Ce jugement peut être confirmé par la biographie intellectuelle d'Arnauld, mais ajoutons encore que Malebranche voulut plutôt dire qu'Arnauld n'avait pas reçu une longue initiation à « la philosophie nouvelle ». Conséquemment à ce fait, aux yeux de Malebranche, il ne put jamais se convertir à la vision moderne des problèmes inaugurés par Descartes. Mais les arguments avec Malebranche ne s'arrêtent pas au terrain purement cartésien et continuent à la divergence des conceptions théologiques. Dans ses écrits théologiques Arnauld expose la doctrine des Pères en tête desquels remonte Saint Augustin. Tandis que la théologie d'Arnauld est ainsi une théologie positive c'est-à-dire historique, Malebranche le conduit à s'intéresser à la théologie spéculative ou philosophique dans laquelle Arnauld trouve des erreurs molinistes. Pour expliquer en part cet écartement entre deux

¹⁸ Nicolas Malebranche est considéré comme philosophe cartésien mais il fut aussi théologien et prêtre. Sa philosophie se soutient surtout à la métaphysique, à laquelle il tâche d'établir les principales vérités étant ainsi le fondement de la religion et de la morale. La métaphysique devient pour lui le véritable fondement de tous les domaines de la pensée et de l'action. Il traite aussi la problématique de l'existence de Dieu dont conclusions sont appuyées sur le cogito cartésien.

¹⁹ MALEBRANCHE, Nicolas, *Réponse au livre des Vraies et des Fausses idées*, XXII, § 1, O. C. , t. VI-VII, p. 151.

penseurs, disons que les prises de positions philosophiques d'Arnauld se rapportent en majorité avec ses engagements théologiques antérieurs. Au cours de sa polémique avec Malebranche sur l'étendue intelligible, il estime fort utile de préciser son attitude en tant que théologien à l'égard de la philosophie. Arnauld ne s'en prend à la philosophie des idées de Malebranche et c'est « pour le disposer par cette expérience sensible à chercher plutôt l'intelligence des mystères de la Grâce dans la lumière des Saints, que dans ses propres pensées »²⁰.

Pour conclure cette exposition du personnage d'Antoine Arnauld, ajoutons seulement que sa réputation de théologien empêcha ses propres contemporains de le considérer comme un vrai philosophe, et c'est aussi la raison pour laquelle sa théologie retint davantage l'attention des historiens. La philosophie d'Arnauld ne nous est pas donnée sous une forme systématique, car elle est disséminée dans ses écrits polémiques pour l'essentiel et toujours en rapport avec ses préoccupations morales et théologiques.

Dédions maintenant quelques lignes à un autre personnage de Port-Royal, le religieux janséniste et surtout le grammairien, Claude Lancelot. Né à Paris vers 1615, mort à Quimperlé un an après Arnauld en 1695, c'est un homme qui s'inscrit dans l'histoire de Port-Royal plus comme le grammairien soigneux et assidu que quelqu'un d'autre. L'homme religieux, il passa ses premiers degrés de la cléricature au sein de la communauté Saint-Nicolas du Chardonnet auprès d'Adrien Bourdoise, fondateur de ce séminaire. Son plus cher désir étant rempli, il peut passer un peu de temps sous la conduite de l'abbé de Saint-Cyran. Bien que cela fasse à peine un an de leur collaboration spirituelle, Lancelot lui restera fidèle malgré l'emprisonnement de Saint-Cyran et le mort l'année

²⁰ ARNAULD, Antoine, *Des Vraies et des Fausses Idées*, Lettre préface, O. C., t. XXXVIII, p. 180.

même de sa libération. Dans ses précieux *Mémoires* qui lui vaudront le surnom d'« évangeliste de Saint-Cyran » il développe ce qui lui donna l'oeuvre religieuse de l'ecclésiastique que Port-Royal s'était choisi pour guide.

Sa culture, sa science et ses dons de pédagogue le placent au centre du dispositif éducatif innovant voulu par Saint-Cyran, en suite de quoi il participe vivement à la création des Petites Écoles à partir de mai 1638. C'est justement Lancelot qui est considéré comme un théoricien de la rénovation de l'enseignement introduite dans les Petites-Écoles. Grâce à ses succès pédagogiques, il est aussi chargé de l'éducation de plusieurs ducs et princes à l'époque. L'un des premiers maîtres de Port-Royal, il tente de baser son enseignement sur le respect de l'enfant ce qui est la méthode tout à fait innovante vu aux ordres scholastiques. Dans sa période la plus féconde, il écrit, par ailleurs passionné de mathématiques, la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* en 1644, la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* en 1655, le *Jardin des racines grecques* rédigé avec Le Maître de Sacyen en 1660 et son oeuvre majeur la *Grammaire générale et raisonnée* élaborée avec Antoine Arnauld en 1667.

Malgré les oppressions au début des années 1660, en raison desquelles il est obligé de se démettre de l'abbaye des Champs, Lancelot se tient toujours en contact étroit avec ses membres. À partir de 1672, il se rend à l'abbaye de Saint-Cyran en Brenne où il accepte la doctrine des Bénédictins. Expulsé en Bretagne, dans une retraite près de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, Claude Lancelot, âgé près de quatre-vingts ans, connaît une mort aussi édifiante, aux dires des observateurs, que sa vie. Pour dire un mot d'hommage, ajoutons encore que la majorité des professeurs de Port-Royal, une trentaine d'hommes courageux, dynamiques et gracieux demeurèrent pour la plupart dans l'ombre, mais avec

Lancelot, ils transmirent l'originalité du style et de la liberté d'esprit à leurs disciples.

Nous concluons le trio des penseurs de Port-Royal avec la mention sur l'ampleur de Pierre Nicole, un théologien et un controversiste sur le champ des discussions à l'époque. Né le 19 octobre 1625 à Chartres, décédé le 16 novembre 1695 à Paris, lui aussi, il est pris pour un des auteurs jansénistes les plus dominants. Le père de Pierre Nicole, un avocat de province, contribua remarquablement lui-même à l'éducation et l'instruction de son fils ce qui le rendit capable, à 14 ans, de lire les ouvrages en grec et en latin. En 1642, à l'âge de 17 ans, les chemins de vie l'amène à Paris pour étudier la philosophie où il devient, en 1644, maître ès Arts et il finit son parcours en suivant des cours de théologie dans les années 1645 et 1646. Il se donne également aux études de l'hébreu, mais il est contraint de s'en départir à cause de la fragilité de sa vue.

Nicole entre en contact avec le monastère de Port Royal des Champs d'abord par l'intermédiaire de sa tante, Marie des Anges Suireau, qui exerce un temps le rôle de l'abbesse à Port-Royal. Mais pour être plus concret, il s'y retire plutôt à l'invitation des dirigeants jansénistes, notamment d'Antoine Arnauld qui trouvait en lui un adjutant approprié. Quant à l'engagement de Nicole au sein de l'abbaye, lui aussi sacrifie une partie de son temps à enseigner dans les Petites Écoles. Durant quelques années, il instruit donc de jeunes élèves et c'est ainsi qu'il apprit le grec au futur tragédien Racine. Il tombe également à travers l'apprentissage de Saint Augustin et Saint Thomas ce qui lui rend possible, en 1649, d'être reçu bachelier en théologie. Cependant il lui est rend impossible d'obtenir sa licence en théologie en raison des conflits qui remuent à ce moment-là l'Université au sujet des *Cinq propositions* tirées de l'*Augustinus* de Jansénius. Plongeant dans la quête des matériaux qui prétendument servaient à Pascal pour rédiger ses *Provinciales*, il les

traduisit en latin en 1658, sous le pseudonyme de William Wendrock, en glosant successivement cette traduction avec impertinence. Mais c'est surtout son oeuvre principal qu'il termina avec Arnauld en 1662, *La Logique de Port-Royal*, qui le rend célèbre sur le terrain de la philosophie. Sa contribution à propos de cet ouvrage repose sur l'alliance des principes aristotéliens, d'où aussi scholastiques, de la logique avec la méthodologie moderne celle de Descartes. En tant que théologien, il argumente pour la logique en vue de la certitude de ses conclusions obtenues au monde contingent. Une telle logique ensuite montre la toute-puissance de Dieu et dépouille l'homme du scepticisme.

Pierre Nicole travaille aussi, ensemble avec Arnauld, sur un autre ouvrage significatif, déjà mentionné plus haut, *La Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie*. Il faudrait également ajouter que si Pierre Nicole est associé à l'école de Port-Royal, il ne s'identifiait toutefois pas avec toutes les pensées jansénistes, conséquemment à quoi il s'efforçait par dessus tout empêcher de prendre part aux guerres civiles. La lettre de 1677 adressée au pape Innocent XI pour soutenir les évêques de Saint-Pons et d'Arras, en opposition contre les casuistes²¹, lui apporte des périls et il est contraint de s'éloigner de Paris. Il s'abrite par conséquent un temps aux alentours de Chartres, puis de Beauvais, mais il décide après tout de quitter la France et se réfugier aux Pays-Bas espagnols. Il vit pendant un certain temps avec Antoine Arnauld à Bruxelles, ensuite à l'abbaye d'Orval, à Liège et dans d'autres villes, obligé de changer plusieurs fois son nom. Il est par exemple connu sous le

²¹ Les Casuistes sont appelés ordinairement des théologiens dont les études se préoccupèrent des occurrences de conscience, c'est-à-dire de juger la justesse de telle ou telle action. Selon la casuistique, l'homme ne peut pas prendre la décision lui-même à cause de sa conscience ou bien du conflit des obligations morales. Dans un sens plus général, les adversaires des Jésuites les ont souvent traités de casuistes, leur reprochant une trop grande acceptation du péché en l'expliquant par son contexte. Blaise Pascal expose une forte critique contre les pratiques casuistiques dans ses *Provinciales*. Malgré la critique des temps modernes qui est rattachée à la conception moderne du sujet et à la morale autonome, des principes casuistiques survivent dorénavant dans la théologie morale catholique.

pseudonyme de Rosny, qu'il fut contraint de reprendre pour vivre inconnu au milieu des troubles de la capitale. Vers 1683, sur l'intervention de l'archevêque de Paris, Nicole est enfin autorisé à revenir secrètement à Chartres, puis à Paris, où il reprend ses occupations ordinaires. C'est alors qu'il accomplit ses *Essais de morale*, qui lui attireront son estime. Il participe aussi à deux polémiques fameuses, celle du quiétisme²² où il favorise la vue de Bossuet contre Fénelon, l'autre portant sur les études monastiques²³ où il se tient du côté de Mabillon contre Rancé. Les dernières années de Nicole sont signalées par des maladies et infirmités en suite de quoi il meurt à l'âge de 70 ans.

Telles sont alors les portraits et contributions de trois penseurs marquant considérablement le développement des idées au sein de Port-Royal, et nous pouvons maintenant dévoiler ce qui les caractérisent autant en dehors de ce centre intellectuel.

3. 2. La Grammaire générale et raisonnée.

En 1660 fut conçu *La Grammaire générale et raisonnée*, connue particulièrement sous le titre de *Grammaire de Port Royal*, l'ouvrage du célèbre Antoine Arnauld et Claude Lancelot, le dernier aussi étant auteur des grammaires latine, grecque, italienne et espagnol. L'engagement de Lancelot, comme vu, fut de travailler aux grammaires de diverses langues, ce qui l'a porté à rechercher les

²² Le quiétisme est une doctrine mystique reposant en un itinéraire spirituel de « cheminement vers Dieu » en exerçant des pratiques ascétiques. Visant à la perfection chrétienne, à un état d'apaisement « passive » et confiante, ce chemin religieux passe par l'union avec Dieu avant la mort et aboutit ainsi à un dépassement mystique. A la différence du jansénisme, selon lequel nous ne parvenons à la communion divine qu'après la mort et après une vie marquée par une ascèse rigoureuse, le quiétisme est en quête d'un Dieu plus accessible. Le partisan du quiétisme Fénelon plaide pour le point de vue mystique dans son ouvrage *Les maximes des saints*, en s'appuyant sur les Pères Grecs. D'autre part, cette doctrine est vivement combattue par Bossuet qui enfin triomphe dans cette controverse.

²³ Jean Mabillon (1632-1707), un moine, érudit et historien français et surtout fondateur de la science diplomatique, entre en controverse avec l'abbé de Rancé (1626-1700), fondateur de l'Ordre des Trappistes ou cisterciens. L'objet de leur conflit reposa sur la place que devaient occuper les études par rapport au travail manuel dans la vie monastique. Tandis que Mabillon souligna plutôt le travail intellectuel, Rancé obligea à jeûner régulièrement et à vivre uniquement du travail de ses mains.

raisons de plusieurs choses qui sont communes à toutes les langues, ou tout au moins à quelques unes. Ayant trouvé quelques difficultés dans ses efforts, Lancelot joignit Arnauld qui selon ses propres mots, lui donna beaucoup d'ouvertures pour résoudre ses doutes. Dans leur ouvrage collectif, celui-ci apporta de diverses réflexions sur « les vrais fondements de l'art de parler »²⁴ que Lancelot recueillit et mis en ordre et desquels il composa ce traité.

Comme il nous est exposé juste au début de l'écrit, cet ouvrage de raisonnement veut témoigner du fait que « la parole est un des plus grands avantages de l'homme »²⁵. Utiliser la parole signifie sans aucun doute parler. Et *La Grammaire générale* veut être « l'art de parler ». Enfin parler n'est rien d'autre qu'« expliquer ses pensées par des signes que les hommes ont inventés à ce dessein ». Selon toutes les apparences l'attribut qui est propre à chaque homme est justement la parole et peu importe quelle langue utilise. Afin que la parole gagne un moindre sens, le don de parler doit être rattaché à la capacité de penser. La relation que le Port Royal pose entre la parole et les pensées représente le côté spirituel de la parole, et possède ainsi une valeur anthropologique. Selon les Messieurs, l'un des plus grands avantages de l'homme au-dessus de tous les autres animaux, et aussi une des plus grandes preuves de la raison, est précisément cette relation. Ainsi l'importance de présenter la nouvelle grammaire ne consiste pas seulement dans l'usage clair de la langue, mais elle tente surtout de pénétrer dans la raison et « de faire par science ce que les autres font seulement par coutume »²⁶. Dans cet aspect supra-animal de l'art de parler, ne voit-on pas justement un des thèmes que Descartes présente dans ses textes

²⁴ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Préface.

²⁵ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Préface.

²⁶ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Préface.

philosophiques, l'idée portant sur la supériorité de la raison de l'homme ?

La parole humaine ne peut pas rester une entité intérieure de l'esprit, car, afin qu'on puisse réfléchir même de quelque chose appelée la parole, elle doit être transmise à l'autrui à l'aide des signes. A cet objet, les auteurs distinguent deux formes des signes, les unes qui passent, c'est-à-dire les sons et les voix, et les autres durables et visibles, alors les caractères²⁷. Mais aussi ces signes sont d'une certaine façon décomposables. Nous pouvons ainsi trouver dans chaque signe deux composantes, dont la première est la nature elle-même des sons et caractères, et la seconde sa signification ou bien la manière dont l'homme s'en sert pour signifier ses pensées²⁸. Ce sont aussi deux sujets principaux de la *Grammaire* de Port-Royal, puisque les auteurs traitent de l'une dans la Première partie de cet ouvrage et de l'autre dans la Seconde.

Des objectifs de la *Grammaire Générale et Raisonnée*, comme nous sont présentés par Arnauld et Lancelot, se présentent donc nombreux, venant de la description des lettres et caractères de l'écriture et se terminant auprès des principes et raisons sur lesquels s'appuient des diverses formes de la significations des mots. Dans deux parties principales, de la manière linéaire et plus au moins accessible, la *Grammaire* traite des différents classements phonétique, morphologique et elle consacre aussi une toute petite partie à la syntaxe française mais aussi des autres langues. En effet, cet ouvrage est né avant tout pour mettre en évidence ce qui est commun à toutes les langues et leurs principales différences. C'est

²⁷ « ... que les Grecs appellent « gramata », d'où est venu le mot Grammaire », *Grammaire Générale et Raisonnée*, p.1.

Note : La citation dans le texte ci-dessus a été modifiée en français contemporain au profit de la lecture plus aisée. Toutes les citations de tous les ouvrages contenant le type anachronique du français seront désormais transcrites en français d'aujourd'hui.

²⁸ Cette distinction du signe montre clairement aux réflexions sémiotiques adoptées également par Ferdinand de Saussure qui décompose chaque signe en deux éléments : signifiant et signifié.

aussi pourquoi nous ne nous sommes pas donné pour but d'analyser la nature et le fonctionnement de différentes classes des mots séparément et présenter ainsi la description détaillée des différents objets de la grammaire. Dans les quelques petits chapitres suivants, nous orienterons notre attention plutôt vers des sujets plus généraux, vers ceux qui dévoilent des questions touchant la prétention de cet ouvrage, c'est-à-dire être générale et raisonné. Par cette intention, nous aspirons également à satisfaire l'objet même, incorporé dans le titre de notre travail, c'est-à-dire à observer les aspects linguistiques et philosophiques de la grammaire, en s'appuyant sur des analyses diverses de la langue en général. Nous aborderons au premier rang le point de vue sur la grammaire qui vise à joindre le langage avec la pensée pour établir les vrais fondements à toutes les grammaires. Ensuite, nous tenterons d'expliquer en quoi le fait de langue contribue à l'expression de la pensée, en analysant des opérations de l'esprit. Dans le chapitre suivant, nous présenterons la division des parties du discours conformément aux opérations de l'esprit. Et enfin, il sera observé l'exemple qui prouvera que le principe, auquel Port-Royal tient beaucoup, c'est-à-dire celui de la référence du langage à la pensée, n'est pas tellement solide comme prévu.

3. 2. 1. La *Grammaire* de Port-Royal comme l'art de parler.

Revenons à la prétention ci-dessus concernant l'invention des signes par les hommes en vue des pensées qui s'expriment par ces derniers. Ensuite la parole y joue un tel rôle qu'elle est reliée à la pensée et également qu'elle se réalise à travers des signes. Cette prétention ne prend pas sa portée que si l'on se tient compte du climat intellectuel et religieux de l'époque. Pour bien de penseurs du XVIIe siècle, en effet, la communication des pensées ne suppose pas de soi le passage par des signes, car il existe une catégorie

d'êtres qui sont en mesure de manifester leurs idées sans se servir de signes : ce sont les anges. Déjà Thomas d'Aquin qui s'était longuement préoccupé du langage des anges dans sa *Somme théologique* avait ici affirmé que le langage extérieur élaboré par la voix ne nous est nécessaire qu'à cause de l'obstacle du corps. La conception de la parole présentée dans la *Grammaire générale* marque lucidement pour un lecteur du XVIIe siècle que la grammaire se veut voir un art à la fois supra-animal et infra-angélique. Nous pouvons autant parler de l'aspect spirituel même religieux de l'ouvrage qui est ici lié à la théorie cartésienne portant sur la supériorité de la raison humaine.

Mais les Messieurs ne veulent pas ici confondre la grammaire générale avec la grammaire spontanée, cette dernière pratiquée par tous ceux qui parlent une langue naturelle. A savoir, la *Grammaire générale* ne vise pas à apprendre à parler, car seulement un homme qui déjà pratique l'usage et respecte la grammaire française peut aussi écrire et lire la grammaire générale²⁹. L'objectif de la grammaire générale repose sur le fait de doter la grammaire spontanée des fondements. Du point de vue linguistique, le rapport conçu par les grammairiens Arnault et Lancelot entre les deux niveaux de la grammaire retombe d'une façon étonnante sur le contenu même de leur ouvrage. Ils ne dédient en effet à une analyse stricto sensu syntaxique qu'un épais chapitre dernier tandis que l'examen de la phrase se tient au centre de l'attention. Pour expliquer cette curieuse intention de la *Grammaire générale*, il faut que nous mettions en relief la problématique de la division traditionnelle de la syntaxe en syntaxe de convenance et syntaxe de régime où « La première, pour la plus grande partie, est la même

²⁹ « En effet, une Grammaire générale, et même les Grammaires particulières ne peuvent guère servir qu'à des maîtres qui savent déjà les Langues », *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XXIV, p.242.

dans toutes les Langues, parce que c'est une suite naturelle de ce qui est en usage presque partout »³⁰ et « La syntaxe de régime, au contraire, est presque toute arbitraire, et par cette raison se trouve très différente dans toutes les Langues ». ³¹ La syntaxe de convenance est fournie de la caractéristique quasi universelle et à ce propos les auteurs aussi introduisent quelques maximes générales qui sont d'usage dans toutes les langues. Dans cinq maigres paragraphes concernant la matière syntaxique nous apprenons, par exemple, que dans la phrase « il n'y a jamais de nominatif qui n'ait rapport à quelque verbe exprimé ou sous entendu »³² ou bien « que le régime des verbes est toujours pris de diverses espèces de rapports enfermés dans les cas »³³. Apparemment, la base des normes élaborées pour satisfaire la structure syntaxique commune à toutes les langues n'est pas en mesure d'être amplifiée, si la grammaire veut maintenir son attribut de généralité. Quant à la syntaxe de régime, elle relève donc seulement des grammaires particulières, en suite de quoi la grammaire générale n'a rien à en dire. Par conséquent Arnauld et Lancelot se contentent justement de telle étendue des explications de l'ordre naturel de la syntaxe, car « toutes les parties du discours sont simplement exprimées, qu'il n'y a aucun mot de trop ni de trop peu, et qu'il est conforme à l'expression naturelle de nos pensées. »³⁴

Un autre trait caractéristique de la *Grammaire* de Port-Royal est la nature même des explications qui nous est exposée par cet ouvrage. Comme vu, cette grammaire s'appuie en majeure partie sur le principe qui rapporte des faits de langage aux opérations de la pensée. Nous y apprenons que « la connaissance de ce qui se passe

³⁰ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XXIV, p. 230.

³¹ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XXIV, p. 231.

³² *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XXIV, p. 232.

³³ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XXIV, p. 233.

³⁴ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XXIV, p. 234-235.

dans notre esprit est nécessaire pour comprendre les fondements de la Grammaire ; et que c'est de là que dépend la diversité des mots qui composent le discours. »³⁵ Autrement dit on ne peut pas satisfaisamment comprendre les diverses catégories de signification des mots avant qu'on n'ait bien saisi auparavant ce qui se déroule dans nos pensées. Et à ce principe de référence se rattachent encore d'autres principes partiels. Ainsi dans la partie dissertant des substantifs et des adjectifs, pour en saisir la nature de quelques uns, il est indispensable de respecter non seulement la seule signification mais aussi leur statut dans le discours. La *Grammaire générale* mentionne l'exemple des noms qui passent pour substantifs, quoiqu'en effet ils sont déclarés adjectifs, parce qu'ils désignent une forme accidentelle. Ces noms peuvent marquer aussi un sujet auquel convient cette forme adjectivale. Il s'agit, par exemple, du cas des noms de diverses professions des hommes comme roi, philosophe ou soldat. Ou bien « pour rendre le discours moins confus, et aussi pour l'embellir par la variété des terminaisons »³⁶, l'existence des genres se fait pas moins indispensable. Ainsi les genres des noms adjectifs se diversifient selon les genres des substantifs auxquels on les applique. Enfin la compréhension de la signification des pronoms doit être liée à l'entendement de la fonction de ceux-ci. La fonction d'un pronom dans une proposition est celle de tenir la place des noms, et la raison pour laquelle sont utilisés par les hommes est qu'« ils ont reconnu qu'il était souvent inutile et de mauvaise grâce de se nommer soi-même ». Bref, ces quelques exemples nous montrent que la *Grammaire générale* ne se plonge pas seulement dans le devoir de faire connaître un contenu de pensée, ou bien dans le décodage de la pensée à travers le langage. Elle présente l'analyse de l'art de parler qui obéit également à d'autres

³⁵ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. I, p. 63.

³⁶ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. V, p. 77.

normes, en suite de quoi elle doit parer à la difficulté de constituer un ensemble cohérent de toutes ces normes. Et elle ne peut pas surtout négliger aucune des conditions que l'homme observe dans la production effective de la parole.

La *Grammaire générale* devrait permettre à celui qui la pratique de la faire surtout par science ce qui veut dire exprimer mieux sa pensée, agir efficacement sur les autres et éviter plus facilement des confusions du langage. Mais hormis cette supériorité pratique qu'elle exerce, elle rapporte aussi une dimension spirituelle à la vie humaine. A savoir, après avoir suffisamment traité des sons et des caractères dans la Première partie, la *Grammaire générale* d'adonne aux éclaircissement les plus importants, ceux de la Seconde partie, aux principes selon lesquels s'organise la capacité du langage à remplir sa fonction d'exprimer la pensée. Dans la tâche ultime de la grammaire générale ce qui est souligner la primauté de l'esprit sur le corps, ne devrions pas voir une allusion à l'oeuvre du Créateur ? Puisque la parole se rend un des plus grands avantages de l'homme, « ce ne doit pas être une chose méprisable de posséder cet avantage avec toute la confection qui convient à l'homme ». La grammaire générale ne tente pas seulement de donner l'usage de la langue, mais elle pénètre aussi la raison dont nous sommes fournis à travers des actes divins. Et c'est par là que nous osons lui donner le nom de la leçon spirituelle.

3. 2. 2. La *Grammaire* de Port-Royal comme l'oeuvre de la raison.

Dans le chapitre précédant, nous avons présenté un des ambitions de la *Grammaire générale*, alors tracer les fondements de l'art de parler ou bien chercher les fondements des grammaires particulières – la grammaire générale. Remarquons encore que chaque langue naturelle rétablit l'art de parler qui lui est approprié.

La grammaire générale devrait alors permettre de déchiffrer en quoi toutes les langues naturelles ne sont que des variations sur un thème commun. Ce problème nous ramène à l'analyse du titre même de la *Grammaire* de Port-Royal en nous rappelant qu'elle n'est pas seulement générale, mais aussi qu'elle porte l'attribut « raisonnée ». Peut-être notamment cet abord à la raison nous rendra possible de pénétrer dans l'universalité de la grammaire générale, car être raisonné signifie aussi utiliser bien sa pensée.

Selon Arnauld et Lancelot, la maîtrise de l'art de parler permet aux membres d'une communauté linguistique de se connaître leurs pensées, de les expliquer, de les signifier ou encore d'exprimer tout ce que nous concevons et aussi tous les divers mouvements de notre âme. Autrement dit, l'art de parler est l'ensemble des opérations par lesquelles nous combinons les mots d'une langue particulière pour dévoiler à autrui des procédés de notre esprit. Mais la réalisation effective d'une grammaire particulière, elle aussi étant un art de parler, n'est pas encore la maîtrise de la grammaire générale, puisque celle-ci ne relève de l'usage et de la coutume. Suivant les mots finaux de la Préface, elle révèle de la raison et de la science, car elle se projette d'expliquer l'efficacité des grammaires particulières. Et elle le prétend réaliser en montrant en quoi le fait de langue contribue à l'expression de la pensée. Sur le premier plan, il est nécessaire de montrer en quoi les différentes parties du discours conspirent à l'expression de la pensée.

Dans la *Grammaire* de Port-Royal, la représentation de la pensée qui peut servir de centre de référence à l'explication grammaticale est une représentation bipartite. Elle comprend une classification des opérations de la pensée d'une part, et, de l'autre, l'analyse d'une de ces opérations. Quant à la classification, Arnauld et Lancelot la présentent de la façon suivante : « Tous les Philosophes enseignent qu'il y a trois opérations de notre esprit : CONCEVOIR, JUGER,

RAISONNER »³⁷. Concevoir est caractérisé comme un simple regard de notre esprit sur les choses, soit d'une manière intellectuelle, soit avec des images corporelles. La façon intellectuelle de concevoir reconnaît les termes ou êtres immatériels comme la durée, la pensée ou Dieu. Les images corporelles sont, de leur tour, un carré, un rond, un chien ou un cheval. Ensuite juger veut dire affirmer qu'une chose conçue est telle, ou n'est pas telle : « comme lorsque ayant conçu ce que c'est que la *terre*, et ce que c'est que *rondeur*, j'affirme de la terre, qu'elle est *ronde* »³⁸. Et enfin raisonner signifie se servir de deux jugements pour en conclure un troisième. En exposant ces trois termes énonçant l'opération de penser, *La Grammaire générale* ne retiennent finalement que deux : concevoir et juger ; le raisonnement étant exclu de l'analyse pour la raison qu'il n'est qu'une extension du jugement. L'opération considérée comme essentielle, et présentée alors en détail, reste le jugement, et nous pouvons aussi voir qu'elle est interprétée dans le cadre cartésien. En effet, dans la 4^e méditation de ses *Méditations métaphysiques* Descartes présente sa théorie du jugement, c'est-à-dire que l'entendement propose et la volonté dispose. Egaleme nt dans la *Grammaire* de Port-Royal le jugement se produit comme le résultat rattaché à l'entendement qui fournit des termes, et à la volonté qui les lie dans l'affirmation ou les disjoint dans la négation. Quant à la formulation linguistique du jugement, il est appelé la proposition, étant toujours composée d'un sujet et d'un attribut et de leur liaison ce qui est souvent le « est ». Par analogie, l'entendement définit les objets de la pensée, et cela dans le terme-sujet et le terme-attribut, tandis que la volonté, ou bien l'action de l'esprit, impose la forme ou la manière de l'esprit. Nous voyons que la structure grammaticale reflète les conditions de production du jugement, et de là, le devoir

³⁷ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. I, p. 65.

³⁸ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. I, p. 65.

même de la grammaire générale et raisonnée se dévoile. Afin d'instituer l'art de parler, il faut faire voir comment les distinctes parties du discours signifient l'une ou l'autre opération à l'aide desquelles, d'une part, l'entendement entend et dispose les idées qui sont propagées par les termes, et, d'autre part, la volonté associe ou détache des idées. Tel est aussi le principe général conformément auquel fonctionnent tous les chapitres de la Deuxième partie de la *Grammaire générale*.

3. 2. 3. La bipartition dans la *Grammaire de Port-Royal*.

A ce propos, nous tournons notre attention d'abord vers la division des parties du discours. La répartition présentée dans cet ouvrage associe d'un côté le nom, l'article, le pronom, le participe, la préposition et l'adverbe, et de l'autre côté ceux « qui signifient la manière de pensées, qui sont les Verbes, les Conjonctions & les Interjections »³⁹. La tâche de cette division en deux ensembles est surtout de reproduire, sur le plan des outils linguistiques, la division des opérations spirituelles qui sont responsables du jugement. Les Messieurs présente d'abord le principe de la division dans une distinction de nature sémantique. Ainsi, le premier ensemble est composé d'éléments qui, isolés ou réunis avec les autres, représentent une réalité indépendante de l'esprit, une idée, et, par son intermédiaire, une chose. Le second de son côté forment les éléments qui signifient seulement une opération de l'esprit. Dans le cadre de la proposition simple, tel élément est figuré par le verbe, tandis que dans la proposition se lie par la conjonction ; l'emplacement de l'interjection étant moins net car elle ne lie ne sépare rien. Ces éléments désignent l'opération de l'esprit non pas en tant qu'objets de représentation, mais en tant que celle-ci

³⁹ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XIII, p. 157.

s'effectue au moment où l'expression homologue est utilisée. Nous observons cette qualité justement auprès du verbe qui est « un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation »⁴⁰ et qui marque le discours d'un homme, car celui-ci, en l'employant, n'en conçoit pas seulement les choses, mais il en affirme et juge. Pour les Messieurs, l'affirmation se fait la principale manière de notre pensée par laquelle l'homme peut désigner les objets de sa pensée. Au niveau linguistique la caractéristique principale du verbe est celle de marquer la liaison que nous faisons dans l'esprit des deux termes d'une proposition, entre le sujet et l'objet. La conjonction, de son tour, signifie la forme de nos pensées et jamais ses objets, car elle ne peut recourir qu'à « l'opération même de notre esprit, qui joint ou disjoint les choses, qui les nie, qui les considère absolument, ou avec condition »⁴¹. Comme telle, elle ne signifie que le mouvement de notre âme par lequel nous souhaitons de savoir une chose. Quant aux interjections, elles marquent aussi les mouvements de notre âme, mais, à la différence des conjonctions, il ne s'agit que des voix soit naturelles soit artificielles. Telle est donc la bipartition qui met, d'un côté, les instruments linguistiques par lesquels l'esprit conçoit les termes, et, de l'autre, ceux qui interviennent pour lier ou délier les termes conçus.

3. 2. 4. Une petite fente dans la théorie apparemment consistante de la référence du langage à la pensée.

Il était déjà suffisamment prouvé que la *Grammaire générale et raisonnée* établit et développe le principe de la référence des faits de langage à la pensée. Nous avons également montré en quelle manière y est conçu cette connexion entre l'art de parler et la raison à travers le classement des opérations de l'esprit. Pourtant, cet

⁴⁰ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XIII, p. 158.

⁴¹ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. XXIII, p. 227.

ouvrage semble affronter à certaines difficultés liées à la mise en oeuvre du principe ralliant la composante langagière avec les procédés mentaux.

Le problème relève avec les accidents du nom, c'est-à-dire avec les nombres et les genres. Quant aux nombres, singulier et pluriel, leur emploi est justifiable immédiatement. A savoir, le nom commun est le signe d'une idée générale, et comme telle, cette idée correspond par nature à toutes les choses qui paraissent dans son extension. Pour chacune de ses occurrences il faut donc indiquer si la pensée est tournée vers une ou plusieurs de ces choses, ou vers la totalité. Les distinctions fabriquées dans l'entendement sont alors traduites dans la parole. Mais il se rend malaisé d'expliquer le même principe en suivant la présence des genres. Car, excepté le cas du sexe biologique, nous ne sommes pas capables de distinguer le motif selon lequel les substantifs d'une langue aient été classés en masculins et en féminins, éventuellement en neutre. La distinction en genres n'est pas en mesure de se rapporter à aucune détermination spirituelle. Par conséquent, pour rendre fonctionnelle la catégorie du genre, les Messieurs arrivent avec une solution intéressante, celle de l'application des adjectifs. En effet, lorsque les adjectifs ont été appliqués aux êtres humains, il a paru convenable de leur donner des terminaisons masculines ou féminines. Mais, de ce fait, les adjectifs se sont présentés sous deux formes diverses. Quand l'adjectif était associé au nom d'une chose dépourvue de sexe, s'émergeait un problème. Pour éviter la confusion, il a fallu donc attribuer un genre à tous les substantifs : « d'où il est arrivé que par rapport aux hommes et aux femmes, ils ont distingué tous les autres noms substantifs en masculins et féminins ». Selon Port-Royal, l'attribution des genres aux substantifs n'est rien d'autre qu'une affaire d'usage sans raison « ce qui fait que cela varie selon

les Langues »⁴², mais parfois aussi dans les mots mêmes d'une langue à travers le temps. L'institution et la distinction des genres sont ainsi une chose purement arbitraire, et ne peuvent nullement être fondées en raison.

Il s'en suit que la référence du langage à la pensée dévale, en ce sens qu'il est impossible de trouver dans la pensée une caractéristique que le genre grammatical ait pour fonction de marquer. Ainsi, quant à la généralité absolue de la Grammaire générale, elle comprend encore de petites ruptures justement grâce à ce principe de la référence.

3. 3. La *Logique* de Port Royal.

La logique comme telle peut être nommée la science et l'art. Elle est la première puisque la tâche de la science, au sens rigoureux, est de prouver les vérités en réduisant ses déductions aux premiers principes plus improuvables. Mais elle est aussi l'art, car elle montre comment faire ces choses correctement. En effet, le quelconque art peut être caractérisé à l'aide de deux prémisses : d'un côté, la matière de l'art doit être différenciée ce qui la rend capable d'être aménagée et réglementée, et de l'autre, l'art aménage la matière selon des règles certaines et précises. La matière de la logique se préoccupe des opérations de l'esprit qui peuvent être sans fautes ou bien contenir des erreurs ce qui entraîne un jugement soit vrai soit faux. Les actes du jugement sont ensuite réglés par le sujet, tandis que la logique représente des règles certaines, univoques et invariables, par exemple les syllogismes. La logique est ainsi l'art libre puisqu'elle organise des affaires intérieures et ne dépend pas trop des choses extérieures. Et en tant que la science, elle ne représente pas par sa forme la science pratique mais la science

⁴² *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. V, p. 78.

théorique ou spéculative, car celle-ci dit ce qu'il y a, présume que son objet existe et ne déclame que ses vrais attributs. Les principes de la science spéculative élucident la vérité et dispersent l'ignorance. Nous avons ici présenté des qualités qui pouvaient être attribuées à la nature de la logique aristotélicienne et celle du Moyen-âge. Mais les idées et les opinions sur la logique avaient considérablement changé dès les discussions scholastiques, et au XVIIe siècle nous trouverions à peine ce ton sublime de la science spéculative. Les grands penseurs de l'âge classiciste relevaient plutôt le caractère sclérosé de cette discipline et le système des stériles lois certains, univoques, invariables, statistiques et vides.

Il n'en est pas autrement dans *La Logique ou L'art de penser*, l'œuvre d'Antoine Arnauld et Pierre Nicole, publiée pour la première fois en 1662. A la fois grammaire intellectuelle et compendium de l'épistémologie de la philosophie de Descartes et de Pascal, cet ouvrage incarne cette rupture en regard rigoureux de la logique. *L'art de penser* semble mis en contraste avec l'*ars logica* scholastique : « On se sert de la raison comme d'un instrument pour acquérir les sciences ; et on se devrait servir au contraire des sciences comme d'un instrument pour perfectionner la raison : la justesse de l'esprit étant infiniment plus considérable que toutes les connaissances spéculatives auxquelles on peut arriver par le moyen des sciences les plus véritables et les plus solides. »⁴³ Selon Port-Royal, sans respecter cet égard-ci, les études concernant des sciences spéculatives ne seront « autre chose qu'un amusement assez vain »⁴⁴. Car, comme affirme la première phrase de *Logique*, « Il n'y a rien de plus estimable que le bon sens et la justesse de l'esprit dans le discernement du vrai et du faux. ». Par conséquent, l'objet de la logique ne repose plus sur l'analyse des modes de la prédication ou

⁴³ *La Logique ou L'art de penser*, Discours, p. 6.

⁴⁴ *La Logique ou L'art de penser*, Discours, p. 6.

sur la création des propositions *per se*, mais il devient un large domaine de la raison qui aborde la théorie du savoir, les preuves et la méthode⁴⁵. Etant donné qu'« on ne rencontre partout que des esprits faux, qui n'ont presque aucun discernement de la vérité, qui prennent toutes choses dans un mauvais biais, qui se payent des plus mauvaises raisons, et qui veulent en payer les autres, ... »⁴⁶, l'objectif nouveau porte sur l'imposition de la raison et de la justice. Dès lors, *La Logique ou l'art de penser* veut être la science au plus haut point pratique, aspirer à bien conduire sa raison dans la connaissance des choses, non seulement pour s'en instruire soi-même, mais aussi pour instruire les autres.

Quant à la structure, les auteurs classent cet ouvrage selon les quatre aspects de la pensée rationnelle : comprendre, juger, déduire et ordonner. Toutes nos connaissances s'entraînent à travers des idées qui renvoient aux choses, et le jugement formé sur ces choses s'objective dans des propositions représentées par un sujet et un prédicat. Quant à la méthode, la justesse des propositions s'examine sur la base du syllogisme⁴⁷ lors de la déduction. Enfin, le processus des jugements et des conclusions tâche de fonder la science par l'intermédiaire de la méthode d'analyse et synthèse. Conformément à la doctrine cartésienne, l'ambition de la logique de Port-Royal est s'instituer uniquement sur les mathématiques. Sous prétexte de « clare et distincte »⁴⁸, le modèle mathématique semblait approprié dans tous les autres secteurs du savoir et de l'application de la

⁴⁵ L'idée de la méthodologie dans la logique est sans aucun doute l'héritage de la conception cartésienne. Dans son *Discours de la méthode*, Descartes se donne la tâche de chercher la vraie méthode pour parvenir à la connaissance de toutes les choses dont l'esprit serait capable.

⁴⁶ *La Logique ou L'art de penser*, Discours, p. 7 – 8.

⁴⁷ En logique aristotélicienne, on comprend le syllogisme un raisonnement logique à deux propositions, souvent appelées les prémisses, qui conduisent à une conclusion qu'Aristote a été le premier à formaliser. Toutes les deux prémisses contiennent un moyen terme qui est leur médiateur, et il permet mettre en rapport deux termes, le majeur et le mineur dans une conclusion.

⁴⁸ Dans la philosophie cartésienne, le postulat « clare et distincte », claire et distinct en français, signale la condition capitale du savoir et de la raison, Descartes étant à la découverte des bases incontestable, solides et vrais du savoir.

raison, si bien qu'il était utilisé également sur le terrain de la formation syntaxique et grammaticale de tous les énoncés du langage. En effet, comme nous verrons encore, les Messieurs avaient le sentiment que la *Logique* aussi bien que *La Grammaire générale* représentaient un idéal de langage rationnel, au point que tous les deux textes reposaient sur un même fondement théorique. Nous tournerons ainsi notre attention vers quelques points qui caractérise globalement la *Logique* de Port-Royal, en développent successivement sa fonction par rapport à l'esprit, à la forme, au langage et enfin à la *Grammaire Générale*.

3. 3. 1. *La Logique* comme l'art de penser.

Par analogie avec la grammaire générale dont la tâche est mettre en évidence ce qui est commun à toutes les langues, la logique comme l'art de penser garantit le bon fonctionnement de l'esprit. Elle a été rédigée pour nous aider à éviter les erreurs de notre jugement et faire mieux connaître la nature de notre esprit. Néanmoins, quoique la grammaire générale se fait voir comme fondatrice par rapport à l'art de parler, la logique ne l'est pas par rapport à l'art de penser, car celui-ci lui est entièrement assimilé. Pour analyser cette incompatibilité, il faut se rendre compte que le langage et la pensée ne forment pas à Port-Royal la même espèce de problème. Car, considérant le fonctionnement de la pensée, il faut dire que tous les hommes pensent de la même manière et que le raisonnement ne ressortit pas aux mots⁴⁹. En effet, les Messieurs supposent que la signification des mots ne révèle pas des idées de ces mots, autrement dit « c'est une chose purement arbitraire que de

⁴⁹ A propos du raisonnement et de la parole, Arnauld et Nicole mentionne la conception du philosophe anglais Thomas Hobbes qui s'oppose à la leur. Celui-ci prétend que le raisonnement dépend des mots, les mots de l'imagination et l'imagination peut-être du mouvement des organes corporels. Nous y voyons le croisement de la doctrine empiriste avec la tradition rationaliste, cette dernière, entre autres, représentée par l'école de Port-Royal.

joindre une telle idée à un tel son plutôt qu'à un autre »⁵⁰. Or, la logique est par essence générale et il n'y a pas lieu de superposer une logique générale à des logiques spontanées, de façon par laquelle se superpose une grammaire générale à des grammaires spontanées.

Cette généralité de la logique se démontre en deux acceptions. Premièrement, la logique est générale puisqu'elle est liée à la nature de l'esprit qui appartient toujours à une substance pensante, et sur ce plan tous les êtres humains se ressemblent. Les auteurs attribuent la raison à la nature, puisque elle seule nous comble des moyens de faire les quatre opérations qui constituent la pensée, c'est-à-dire concevoir, juger, raisonner et ordonner. Quant au second des acceptions, ces opérations données gratuitement évidemment ne suffissent pas, il y faut une intervention humaine, en suite de quoi les Messieurs expliquent que nous devons faire aussi des réflexions sur nos pensées. Et afin que nous puissions « faire entendre nos pensées les uns aux autres ... il est nécessaire dans la Logique de considérer les idées jointes aux mots, et les mots jointes aux idées »⁵¹. Bien sûr, ce n'est fait que par la coutume que nous joignons les idées et les mots. De fait, aussi la parole se manifeste dans la conception de la logique, d'une côté dépourvue de tout symbolisme, et de l'autre exigeant la polarité pensée-signe. Bien évidemment, la nécessité de se servir des mots pour exprimer ses pensées est vue comme le défaut humain qui l'incommode et de laquelle il serait le mieux se passer.

3. 3. 2. Le formalisme apparent de *La Logique* de Port-Royal.

Quant à la nature de la logique, elle n'est point prescriptive comme la grammaire ce que signifie que cet art ne cherche pas à

⁵⁰ *La Logique ou L'art de penser*, I, chap. I, p. 39.

⁵¹ *La Logique ou L'art de penser*, p. 30.

trouver le moyen de faire les quatre opérations, mais plutôt « à faire des réflexions sur ce que la nature nous fait faire »⁵². *La Logique ou l'Art de penser* s'appuie sur la totalité d'énoncés qui sont exposées tantôt comme fondant une méthode de bien penser, tantôt comme produits de réflexions sur l'activité naturelle de l'esprit. Quoiqu'il en soit, elle ne vise pas à imposer un art de penser à un esprit qui serait par lui-même incohérent et sans normes. Au contraire, elle veut étudier l'art naturel de penser que l'esprit met librement en oeuvre grâce à sa constitution. Cette conception suggère la problématique du formalisme⁵³, c'est-à-dire sur quel point *La Logique* de Port-Royal peut être considérée comme formelle ou non.

Les auteurs prétendent que la logique est formelle au sens que l'on peut former des règles en observant ce que la nature nous fait faire, mais on ne fait jamais ces actions par le secours de ces règles. Par leur contenu, quelques chapitres dans la deuxième et troisième partie de l'ouvrage relèvent de la logique formelle. Dans la deuxième partie qui contient les réflexions que les hommes ont faites sur leur jugements, le formalisme figure dans les chapitres portant sur la nature des propositions et leur opposition et conversion. Dans la troisième partie concernant le raisonnement, nous trouverions les traces de la logique formelle essentiellement dans les chapitres analysant les règles générales des syllogismes.

Toutefois, à l'égard de l'ensemble du texte, le traitement formel de la logique n'apparaît que légèrement, car Arnauld et Nicole ne visent pas à se préoccuper du squelette formel de cet art de penser. Ils tentent à étudier le raisonnement tel qu'il s'énonce effectivement dans la pratique de la vie intellectuelle. Ils refusent la logique sèche

⁵² *La Logique ou L'art de penser*, p. 28 – 29.

⁵³ La logique formelle, appelée également symbolique, est aujourd'hui la doctrine portant sur des formes et lois du vrai raisonnement. Le langage logique se définit comme une syntaxe représentée par un système de symboles et de règles. Sous formes des formules, les règles combinent les symboles auxquels s'attachent de diverses significations. En employant la déduction, cette logique ainsi formulée de généraux principes déductifs. Elle comprend la logique des propositions et la logique des prédicats.

et renfermée en elle-même, car elle devrait être plutôt associée aux autres sciences et domaines dont elle est instrument : « on trouvera ici une quantité des choses de Physique et de Morale, et presque autant de Métaphysique qu'il est nécessaire d'en savoir, Tout ce qui sert à la Logique lui appartient »⁵⁴. La grande fragilité du formalisme repose sur le fait qu'il ne comporte pas de règle de l'application des règles à cause de la diversité infinie des formes linguistiques. Pour conclure, disons seulement que la logique de Port-Royal n'est pas et n'aspire pas à être une logique purement formelle.

3. 3. 3. La tâche de *La Logique* à propos du langage.

Nous avons partiellement défini quelle tâche *La Logique* s'assigne, mais ce n'était que du côté négative. Quant à la délimitation positive de son contenu, nous esquisserons sommairement quelques principales caractéristiques concernant la problématique du langage. *La Logique ou L'art de penser* est étalée à travers quatre parties, dont les trois premiers amènent des idées⁵⁵ au raisonnement en passant par les propositions, et, la dernière d'adonne à la méthode. Par suite, nous laisserons de côté cette Quatrième partie relevant d'une théorie de la science et nos efforts se dirigeront de préférence à la théorie du langage.

Se servir correctement du langage signifie éviter des erreurs ce qui est aussi un des objectifs principales que poursuit la logique. La formulation effective d'une proposition ou d'un raisonnement résulte du respect de certaines conditions. Au premier lieu, ce sont les idées qui nous permettent de constituer des phrases, mais elles

⁵⁴ *La Logique ou L'art de penser*, Discours, p. 23 – 24.

⁵⁵ Dans toute la Première partie où l'on traite des idées et de la première opération de l'esprit, du concevoir, l'influence de la doctrine de Descartes paraît la plus significative. C'est notamment dans le chapitre VIII que Port-Royal reprend et sort des prémisses cartésiennes en classant les idées claires et obscures, celles claires et distinctes étant bien entendu les idées du moi et de Dieu.

ne sont accessibles que liées à des mots. Les autres conditions, de leur côté, s'appuient sur la forme linguistique de la proposition efficace et mettent en relief des difficultés qui en dérivent pour le raisonnement. Les diverses erreurs apparaissent dès que l'une des conditions n'est pas respectées. Selon les différentes sources d'erreurs, nous pouvons les diviser en deux grands groupes, les unes tenant au corps, les autres au langage. Bien sûr, il en existe encore d'autres des caractères différents, mais nous intéresserons avant tout aux fautes de la provenance linguistique.

Pour ce qui est des erreurs du corps, elles affectent les idées obscures que nous nous composons des qualités sensibles, car « toute l'erreur ne vient que de ce que nous jugeons mal »⁵⁶. Quant aux erreurs qui tiennent au langage, les auteurs en distinguent plusieurs espèces selon leur rapport aux diverses parties de la *Logique*. Premièrement, il existe des erreurs de langage qui consacrent le contenu représentatif même des idées, c'est-à-dire, elles sont souvent enfermées dans la liaison entre les idées et les mots. Leur suppression est esquissée dans la théorie de la définition du mot qui dit, par exemple, « qu'il ne faut pas entreprendre de définir tous les mots, parce que cela serait inutile ». En effet, si tous ceux qui s'emploient d'une langue forment la même idée en entendant prononcer un mot, il serait inutile de le définir, parce que cet accord silencieux peut être compté pour la définition elle-même. La problématique définitionnelle ou déictique de cet exemple indique sans aucun doute un aspect pragmatique dans le traitement logique de Port-Royal. Nous nous rencontrons également avec des erreurs provenant de la formulation linguistique des propositions qui s'inclinent plutôt devant des normes prescrites par la grammaire.

⁵⁶ « en concluant par exemple que le soleil n'a que deux pied de diamètre, parce que sa grande distance fait que l'image qui s'en forme dans le fond de notre oeil est à peu près de la même grandeur que celle qu'y formerait un objet de deux pieds à une certaine distance plus proportionnée à notre manière ordinaire de voir. », *La Logique ou L'art de penser*, I, chap. IX, p. 94.

En respectant ces règles, nous ne sommes pas souvent en mesure d'enlever ce qu'affirment au juste des propositions étudiées. Dans la *Logique*, chacun des chapitres traitant des propositions complexes ont ainsi pour fonction de nous apprendre à dissocier, lorsqu'il le faut, le verbe et l'affirmation alors que la *Grammaire générale* préconise que le propre du verbe est d'exprimer l'affirmation. En tout cas, quoiqu'il s'agisse des propositions complexes ou composées dans le sens que les auteurs nous manifestent comment reconnaître le sujet et l'attribut⁵⁷, dissocier les sujets confus⁵⁸ ou distinguer les universelles des particulières⁵⁹, la piège se montre toujours la même. Nous risquons ignorer le sens bien masqué de la forme linguistique de la proposition, ce à quoi il faut précéder. Enfin, nous pouvons trouver un autre grand type des confusions liées à la formulation linguistique qui se rapporte, cette fois-ci, aux raisonnements et non plus aux propositions isolées. Ces erreurs sont développées dans les chapitres portant sur les syllogismes, notamment sur les syllogismes complexes. A savoir, des syllogismes corrects sont souvent refusés comme apparemment mauvais, car il n'existe pas de moyen pour les ajuster aux règles, qui peuvent toutefois être trompeuses. Telle erreur donc provient d'une application trop mécanique de la règle qui s'énonce à propos des syllogismes simples qu'on n'emploie cependant pas dans la réelle vie intellectuelle. Par conséquent, quand nous produisons un syllogisme

⁵⁷ « L'unique et véritable règle est de regarder par le sens ce dont on affirme, et ce qu'on affirme. Car le premier est toujours le sujet, et le dernier l'attribut en quelque ordre qu'ils se trouvent. »

La Logique ou L'art de penser, II, chap. IX, p. 166.

⁵⁸ « ... on en doit juger par le sens, et non par l'ordre des mots. Ce qui est un avis très nécessaire pour ne se pas tromper, en prenant des syllogismes pour vicieux, qui sont en effet très bons ; parce que faute de discerner dans les propositions le sujet et l'attribut, on croit qu'ils sont contraints aux règles, lors qu'ils sont très conformes. », *La Logique ou L'art de penser*, II, chap. IX, p. 169.

⁵⁹ Les auteurs distinguent deux sortes d'universalité, d'un côté, métaphysique qui est parfaite et sans exception, comme *tout homme est vivant*, et, de l'autre, morale qui reçoit quelques exceptions quant à la rigueur. Il y a certaines propositions qui doivent être considérées, malgré des nuances, métaphysiquement universelles et ainsi doivent passer pour vraies dans l'usage ordinaire, comme la proposition *tous les hommes n'ont que deux bras*, ce que ne doit pas être forcément vrai dans tous les cas. Au total, Arnauld et Nicole présentent sept observations qui définissent ou retracent l'universalité et la particularité.

complexe, la norme nous laisse démunis puisque nous ne savons pas lui accorder le syllogisme. La faiblesse du formalisme s'annonce donc de nouveau.

Voici donc exposées quelques difficultés auxquelles la logique doit faire front en chemin vers l'interprétation correcte du langage. Remarquons encore que les problèmes commentés n'épuisent pas l'exigence d'éviter les erreurs. En effet, il semble que cette revendication ne peut être jamais entièrement satisfaite à cause de l'obstacle que pose la parole humaine. A savoir, il ne faut pas oublier la formulation principale de la logique ce qui est l'art de penser, cet art s'imposant à propos de l'art de parler. La parole humaine est le produit d'un art parce que le locuteur contraint les opérations du corps aux exigences de la pensée à communiquer. Il faut un art pour penser, puisque Port-Royal exclut analyser une pensée détachée d'un penseur qui est aussi un parleur. Et ce penseur dispose du corps, c'est-à-dire, aussi des sens et passions à former des idées obscures, mais il en dispose aussi pour effectuer des rapports entre les idées et les mots, et, entre les mots et les propositions. Bref, le corps et le langage forment un matériel sur lequel les règles formelles n'ont pas de prise, au point de devenir une nouvelle cause d'erreurs au lieu de créer un critère de vérité.

3. 3. 4. La *Logique* comme le complément à la *Grammaire*.

Une relation étroite entre la *Grammaire* et la *Logique* est incontestable et lucide. Mais il se pose ici la question lequel de ces deux ouvrages est celui qui influence le premier et lequel est celui influencé. Nous devons constater que la *Logique* ne vise pas à regrouper des considérations grammaticales, pourtant on y trouve un traitement théorique des contenus dont la *Grammaire* est privée ou desquels ne touche qu'un mot. Comment pouvons-nous expliquer cette coïncidence ? S'il nous y manque une analyse

détaillée de l'affirmation et la négation⁶⁰ ou des propositions composées⁶¹, la *Logique* en parle longuement dans quelques de ces chapitres. Il faut avouer qu'aucune des réflexions présentées sur ces exemples ne représentent pas le thème de la grammaire générale, car aucune n'a pour l'objet fondamental la relation de la pensée à son expression. A savoir, l'affirmation et la négation sont conçues comme des relations entre idées et sont définies par les rapports qu'elles introduisent entre la compréhension et l'extension du sujet et du prédicat.

En ce qui concerne les propositions composées, la *Logique* s'applique avant tout à en établir les conditions de production. Autrement dit, Port-Royal développe sa réflexion sur ces propositions dans le sens d'une spéculation des fonctions de vérité. Citons l'exemple des copulatives dont la vérité « dépend de la vérité de toutes les deux parties »⁶², ce qui entraîne que la conjonction doit porter la fonction de vérité. Mais nous pouvons voir qu'une telle doctrine de la conjonction n'importe point, quand nous confrontons la vérité des copulatives avec des autres propositions composées. A savoir, la vérité des disjonctives relève, de leur côté, de « l'opposition nécessaire des parties, qui ne doivent point souffrir le milieu, mais chaque partie séparée n'est point nécessairement vraie »⁶³, ce qui démontre qu'il ne s'agit pas de définir la disjonction comme fonction de vérité, mais de spécifier comment nous faisons entrer une opposition entre deux composantes. Chez celles dernières, il s'agit d'expliquer dans quelles conditions nous réalisons l'opération que signifie la particule *ou*, et non pas quelle relation elle

⁶⁰ Les chapitres XIII à XVI de la Deuxième partie de la *Logique* sont consacrés à ce sujet.

⁶¹ Les premiers huit chapitres de la Deuxième partie de la *Logique* presque tous développent la problématique des propositions composées. Dans le chapitre VII, on y traite successivement des copulatives et des disjonctives, des conditionnelles et des causales, des relatives et des discrétives avant de passer à la série des exponibles.

⁶² *La Logique ou L'art de penser*, II, chap. VII, p. 159.

⁶³ *La Logique ou L'art de penser*, II, chap. VII, p. 160.

établit entre la valeur de vérité de la proposition composée et celle des propositions composantes. Ainsi, la *Logique* réfléchit sur le fonctionnement de l'esprit dans le schéma cartésien d'où elle a emprunté la conclusion que les conjonctions ne désignent qu'une opération de l'esprit. Port-Royal s'intéresse beaucoup moins à la condition où la disjonction est vraie qu'à la question : quand pratiquons-nous la disjonction ? Tels sont donc quelques exemples desquels traite la *Logique* par rapport au sujet qu'on trouve absent dans la *Grammaire*.

Observons maintenant s'il existe une possibilité que les deux ouvrages se recroisent au niveau du jugement ou raisonnement. Remarquons alors qu'au niveau du jugement, dont traite toute la Seconde partie de la *Logique*, les deux ouvrages de Port-Royal se recroisent, malgré que de la manière négligeable. En effet, la problématique du jugement s'ouvre aussi dans la Seconde partie de la *Grammaire* par les mots qui soulignent l'importance de la connaissance de ce qui se passe dans notre esprit. Un jugement est exprimé par la proposition qui affirme qu'une chose est ou n'est pas telle, comme par exemple *la terre est ronde*, ce que nous apprenons aussi bien dans la *Grammaire* que dans la *Logique*. Pourtant, la *Grammaire* ne fait qu'anticiper des sujets qui seront plus tard développés dans ce second ouvrage. Abordons donc maintenant des relations particulièrement enchevêtrées qu'entretiennent la grammaire et la logique au niveau du raisonnement, auquel se consacre entièrement la Troisième partie de la *Logique*. Il était déjà dit que le raisonnement comme la « troisième opération de l'esprit, n'est qu'une extension de la seconde »⁶⁴, le jugement. Cela signifie que le raisonnement combine des propositions déjà élaborées, alors ne provoque pas de modification grammaticale, et c'est pourquoi la

⁶⁴ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. I, p. 65.

grammaire n’y exprime pas d’autre intérêt. Mais la *Logique* ouvre de nouveau le sujet du raisonnement en présentant la nécessité de son analyse plus profonde, cette partie étant « estimée la plus importante de la Logique »⁶⁵. Car, l’homme raisonne quand il ne peut pas résoudre un problème en jugeant. Etant données deux idées, le petit terme (le sujet) et le grand terme (l’attribut), « la seule considération de ces deux idées ne suffit pas pour lui faire juger si l’on doit affirmer ou nier l’une de l’autre »⁶⁶. Par la suite, on met ces idées en relation avec une troisième idée, le terme moyen, et on détermine les relation entre le petit terme et le grand terme à partir de leurs relations avec cette troisième. Pourtant, nous avons toujours l’impression que le raisonnement n’est qu’une extension du jugement, et véritablement, il n’apparaît que comme un jugement développé qui donne ses raisons, mais non comme un procès plus fondateur. A savoir, le raisonnement se présente d’abord sur un plan épistémologique, vu à la nature et aux bornes de l’esprit, et ensuite sur un plan logique, dans la théorie du syllogisme élaborée à Port-Royal. A propos des syllogismes, notons seulement, que leurs règles générales sont fondées sur les axiomes qui ont été établis dans la Seconde partie de la *Logique* touchant la nature des propositions affirmatives et négatives, universelles et particulières. N’est-ce aussi bien une façon d’ancrer le raisonnement dans le jugement ?

En concluant, revenons maintenant à la question initiale qui se demande laquelle des deux disciplines influence véritablement la deuxième. Il serait évidemment pénible de proposer la réponse univoque et définitive, donc, évitons-la. Rappelons que Port-Royal vient du cercle dans lequel la logique et la grammaire tournent à la

⁶⁵ *La Logique ou L’art de penser*, III, p. 213.

⁶⁶ *La Logique ou L’art de penser*, III, chap. I, p. 215.

suite de l'autre. La grammaire se présente comme analyse de la proposition simple, mais cette analyse n'est complète que si la logique s'exprime sur l'interprétation de cette proposition en rapport avec d'autres propositions. La logique accorde l'interprétation sollicitée, mais, au moment où elle s'assigne comme étude du raisonnement, elle reprend en lui une structure grammaticale. Car, ce n'est que le sujet grammatical qui peut être un des termes d'un syllogisme valide et il en est de même pour l'attribut. La logique renvoie à la grammaire qui dépend de la logique, et la grammaire intervient après la logique qui s'exprime dans les formes de la grammaire. Bref, la logique doit respecter la grammaire et la grammaire respecte la logique.

4. L'introduction à la linguistique de Chomsky et sa relation avec Port-Royal.

La *Grammaire* et la *Logique* de Port-Royal sont prises dans un contexte qui n'est plus actuel, bien entendu, car leurs auteurs les assimilent en fonction des débats auxquels ils sont personnellement intéressés, les discussions cartésiennes et jansénistes. Cependant, leurs résultats ont suscité l'intérêt également au XXe siècle, à savoir, chez le linguiste américain Noam Chomsky. Dans les ouvrages intitulés *Aspect de la théorie syntaxique*⁶⁷ et *Structures syntaxiques*⁶⁸, suite de *Structure logique de la théorie linguistique*⁶⁹, Chomsky publie sa théorie de la grammaire générative et transformationnelle, fréquemment considérée une des plus cruciales au champ de la linguistique. Pour abrégé, la théorie atteste l'existence de la syntaxe purement formelle qui est basée sur des structures innées du langage naturel. Il prouve ses hypothèses sur de

⁶⁷ *Aspects of the Theory of Syntax*, (1965)

⁶⁸ *Syntactic Structures*, (1957)

⁶⁹ *Logical Structure of Linguistic Theory*, (1955, 75).

diverses recherches concernant, par exemple, l'apprentissage de la langue maternelle par les enfants. Chomsky prétend que la vitesse avec laquelle les enfants apprennent des langues suppose avoir une connaissance innée de la grammaire élémentaire commune à tous les langages humains, appelée souvent grammaire universelle. Bref, il est évident que le sujet commun de Port-Royal et de Chomsky n'est seulement celui de langage, mais tout d'abord celui des structures universelles et générales de langue. Nous discuterons donc ici une petite bille des aspects de ce rapport dont représentants sont séparés par trois cents ans de l'écart.

L'ouvrage de Noam Chomsky qui s'est inscrit remarquablement dans la problématique linguistique, en même temps décrivant des aspects des actions de penser et de parler retracés au XVIIe siècle, est indubitablement *La linguistique cartésienne*⁷⁰. Il ne s'agit pas du seul texte dans lequel Chomsky disserte des théories grammaticales des Messieurs, mais il reste le plus intégral et le plus clair. Mais pourquoi a-t-il choisi un tel titre ? A ce point, il serait convenable de mentionner que Chomsky appelle également sa conception linguistique « cartésienne ». Il se fournit de cet honneur, entre autre, à partir de son hypothèse de l'existence de la structure profonde et de la structure de surface du langage. Elle divise le langage en deux niveaux dont la structure de surface correspond au niveau phonologique c'est-à-dire à l'énoncé produit, tandis que la structure profonde détermine l'interprétation sémantique et le résultat des opérations complexes de l'esprit. Le linguiste suppose que le concept de la structure profonde se rattache à l'hypothèse rationaliste de la grammaire universelle pour laquelle plaide, en linguistique et philosophie après Descartes, justement Port-Royal. Sous cette forme, la supposition de Chomsky possède bien de

⁷⁰ Il s'agit de l'ouvrage datant de 1966.

nuances. En effet, il serait impropre de lui faire dire que la grammaire et la logique de Port-Royal incarnent tous les traits caractéristiques de la grammaire générative. Pourtant, son ouvrage cité ci-dessus se présente comme « un chapitre de l'histoire de la pensée rationaliste ». Il cherche à disposer une filiation entre l'inspiration générale de son occupation et celle d'une file des pensées venant de Descartes, traversant Port-Royal et certains grammairiens⁷¹ du XVIIIe siècle, jusqu'aux pensées du linguiste G. de Humboldt⁷². Notre intention ici ne vise pas à analyser toutes les thèses touchant les rapports du langage et de la pensée présentées par Chomsky. Il nous intéressera uniquement la relation entre la grammaire générale basée sur le cartésianisme, dans la version qu'en donne Port-Royal, et la grammaire générative.

Chomsky est persuadé que la distinction entre structure profonde et structure superficielle des énoncées est déjà mise en oeuvre de Descartes et par là dans la *Grammaire générale* et dans la *Logique*. Une des prémisses qu'il attribue à la linguistique cartésienne est la scission du langage. Il affirme en effet que le langage possède un aspect interne et un aspect externe ce qui entraîne qu'« on peut étudier une phrase à partir de la façon dont elle exprime une pensée ou à partir de sa forme physique »⁷³. Il faut ajouter que la reconnaissance des deux aspects du langage est bien antérieure à Descartes, car déjà la distinction scholastique entre la *suppositio materialis* et la *suppositio formalis* des termes annonce cette division. Quoi qu'il en soit, Chomsky en crédite la linguistique cartésienne et

⁷¹ Il mentionne notamment César Chesneau Du Marsais et Nicolas Beauzée qui ont introduit, après Arnauld et Lancelot, leurs conceptions de la grammaire générale.

⁷² Wilhelm von Humboldt a présenté la dimension universelle du langage selon laquelle les catégories de la langue parlée prédéterminent nos catégories de pensée.

⁷³ *La linguistique cartésienne*, p. 62.

il le justifie par le dualisme⁷⁴ de Descartes qui donne à l'opposition entre deux aspects du langage un fondement métaphysique.

Essayons maintenant d'appliquer cette conclusion en une autre que Chomsky formule en disant qu'« il n'est pas nécessaire que la structure profonde et la structure de surface soient identiques »⁷⁵. Le lien qui pourrait réunir les deux conclusions repose sur le dualisme cartésien déjà mentionné. Ainsi, Chomsky pose le cas selon lequel Arnauld et Lancelot admettent la distinction entre Ame et Corps, et, sur cette base métaphysique, ils élaborent une théorie du langage qui comporte la distinction entre structure profonde et structure superficielle des énoncés. Il soutient sa supposition en étudiant la problématique du signe dans la *Grammaire générale*, qui peut, du point de vue des sons et de la signification, représenter l'opposition de l'externe et de l'interne. Ainsi, la structure profonde doit déterminer l'interprétation sémantique et la structure superficielle marque l'interprétation phonétique du langage.

Pour mieux comprendre la problématique du lien entre la grammaire générale d'une part, et les structures profonde et de surface de la grammaire générative de l'autre, nous montrerons encore l'exemple de la théorie des relatives que Chomsky retrouve dans la *Grammaire* de Port-Royal. Il introduit d'abord la notion de terme en rappelant les éléments constituant de la théorie de la proposition. Il fait ressortir la fonction du verbe qui, d'après lui, représente seulement la liaison entre le sujet et l'attribut sans être lui-même un terme. Curieusement, il omet ainsi l'importance du verbe qui constitue pourtant la trace linguistique de l'acte

⁷⁴ Le dualisme de Descartes se présente sous les formes différentes. Dans la doctrine cartésienne, le plus important est sans aucun doute le dualisme de substance, c'est-à-dire la division de la substance en res cogitans et res extensa, mais nous y trouvons également le dualisme de l'âme et du corps qui en résulte. Dans la sixième méditation des Méditations métaphysique Descartes traite de la réelle distinction entre l'âme et le corps de l'homme et aborde la question de leur alliance. Chomsky s'appuie, dans ses thèses sur le langage interne et le langage externe, justement sur ce deuxième dualisme.

⁷⁵ *La linguistique cartésienne*, p. 62.

d'affirmation et surtout le sujet de longues et intenses réflexions de Port-Royal. Regardons donc la justification de Chomsky. Il examine la proposition⁷⁶ tiré de la *Grammaire* de Port-Royal : *Dieu invisible a crée le monde visible*, en la décomposant en trois propositions séparées qui peuvent porter trois jugements différents. Il juge premièrement que *Dieu est invisible*, puis qu'*il a créé le monde* et enfin que *le monde est invisible*. Conformément à la *Grammaire générale*, il apprécie la seconde proposition comme la principale et essentielle, tandis que la première et la troisième ne sont qu'incidentes, représentant le sujet et l'attribut de la principale. Il en donc conclut que, pour Arnauld et Lancelot comme pour lui, cette deuxième proposition ne représente que la structure de surface qui résulte par une suite des transformations d'une structure profonde. Celle-ci porte sur un système de trois propositions dont chacune traduit un jugement simple. Si les Messieurs corrigent ensuite que la teneur de la deuxième proposition est : Dieu qui est invisible a créé le monde qui est visible, la seule différence est que cet exemple exprime dans la structure de surface les propositions incidentes qui restaient masquées dans le premier exemple. Et c'est pourquoi Chomsky ne manque pas d'y trouver l'idée que deux phrases dont l'interprétation sémantique est égale doivent résulter de la même structure profonde.

Nous n'avons ici introduit qu'un fragment de l'argumentation de Chomsky, car il en donne encore d'autres des exemples à propos de sa conviction que la *Grammaire générale* mais aussi la *Logique* de Port-Royal anticipent la grammaire générative. Pour conclure, nous pouvons constater que Chomsky estime d'avoir trouvé la preuve que la différence des deux catégories de structure est à l'oeuvre dans la pensée grammaticale de Port-Royal, et, par conséquent, que le

⁷⁶ *Grammaire Générale et Raisonnée*, Seconde partie, chap. IX, p. 158.

dualisme cartésien n'est pas resté pour les Messieurs un point de vue abstrait de métaphysicien, mais il a produit une image linguistique concrète en tant que telle. S'il en est vraiment ainsi dans tous les points, cela reste déjà pour les autres recherches langagières. Notre intention ici était de prouver une quelconque relation des théories chomskyennes avec la conception de Port-Royal, et l'existence d'un tel rapport semble incontestable.

5. La conclusion.

Nous avons donc vu sur quels points et égards s'ouvraient les principales pensées philosophiques et linguistiques de Port-Royal, mais aussi ce qui avait précédé et ce qui succédait. Le cartésianisme et le jansénisme représentent les deux mouvements primordiales de Port-Royal et pourtant nous cherchions à peine une solide cohérence ou relation directe qui aboutirait dans un ouvrage philosophique ou autre en respectant tous les deux. La doctrine rationaliste et le courant spirituel se sont plutôt croisés au sein de Port-Royal qu'influencés. Le cartésianisme pénètre au sein de Port-Royal à partir de plusieurs pensées quoi que ce soit l'automatisme qui, s'appuyant sur la raison, souligne la supériorité de l'homme sur l'animal et la chose, ou bien sa conception de l'existence des idées innées. Cette doctrine rationaliste influence le sujet de la grammaire générale et de la logique probablement le plus considérablement grâce à son explication du fonctionnement de l'esprit et du savoir. C'est justement l'innéisme qui permet le savoir a priori et par là de trouver les structures générales et universelles de notre esprit. Les idées innées représentent également les moyens par lesquels nous pouvons concevoir les universaux, l'idée du moi ou de Dieu. Une influence de Descartes sur Port-Royal se donc contesterait difficilement. Cependant, les autres occurrences de la création des écrits importantes au sein de Port-Royal ne sont pas moins

considérables. Au XVIIe siècle, les réflexions sur la langue et son usage correct entraînent le boum au niveau de la rédaction des nouvelles grammaires écrites en français, mais elles contribuent également aux origines de la philosophie de langue d'aujourd'hui. Il serait difficile de parler d'une véritable science grammaticale française avant le XVIIe siècle, car les ouvrages grammaticaux ont été écrits majoritairement en latin. En général, ce siècle introduit des changements dans le traitement de la langue française, sa purification et surtout de nouveaux ouvrages de grammaire et philosophiques dont objectif consiste sur la recherche des fondements solides. Les pensées et ouvrages de Port-Royal en sont les exemples suffisamment démonstratifs. Mais les efforts des Messieurs n'étaient pas sans difficultés, au contraire, le centre intellectuel concentré à l'abbaye de Port-Royal devait affronter à des périls infinis à travers la religion et la politique. Les inventives méthodes d'éducation des Petites Écoles appuyées, par exemple, sur l'usage du français à la place du latin, devenaient la cible des critiques jésuites menant jusqu'à leur fermeture. Malgré les obstacles, les représentants ne comptaient pas rendre leur épée et constamment cherchaient des chemins pour communiquer leurs pensées. Les représentants principaux de la conception logico-linguistique de Port-Royal menaient de nombreuses controverses et polémiques avec leurs contemporains sur le champs de la philosophie ainsi que religieuses. Quant à Antoine Arnauld, Malebranche lui reproche de se seulement jouer philosophe et partisan des pensées modernes rationalistes, car c'est surtout la religion qui domine dans son oeuvre. Espérons que cette prétention a été suffisamment démentie en montrant la contribution d'Arnauld aux sciences logico-grammaticales. L'influence rationaliste s'est montrée chez lui incontestable et quant au reproche mené contre la domination de la spiritualité janséniste de celui-ci, ajoutons

seulement qu'Arnauld a emprunté la preuve de l'existence de Dieu justement chez Descartes. Mais également, il ne peut exister aucun doute que le théoricien de la nouvelle éducation aux Petites Écoles, Claude Lancelot, et le représentant de l'alliance de la théologie et de la philosophie moderne, Pierre Nicole, aient repris, eux aussi, au moins la méthodologie cartésienne.

La tâche de la *Grammaire générale et raisonnée* consiste sur la présentation des plus grandes facultés de l'homme ce qui sont la capacité de parler, d'exprimer la parole par les signes inventés à ce propos et surtout de penser, tout cela à travers des langues. Ce mélange ne veut pas représenter seulement la méthode pour bien adopter les règles de la langue française. A savoir, cet ouvrage les dépasse pour toucher la problématique philosophique, telle, qui se cache dans les questions comme : Comment utilisons-nous la langue ? Est-il possible que chaque langue soit représentée par des structures qui lient la capacité de l'usage correct de notre parole avec les fonctions de l'esprit d'une façon différente? L'objectif vise à l'analyse de la langue en générale à travers les problématiques concernant la connexion entre langage et pensée, la division des parties de discours ou bien les opérations de l'esprit. La grammaire se veut l'art de parler dont attributs principaux sont supra-animal et infra-angélique. Elle traite des faits du langage conformément aux diverses opérations de nos pensées. Elle doit servir au décodage de la pensée, à éviter des fautes du langage et à la mise en scène des normes qui permettent réaliser sa plus grande tâche, alors être générale et raisonnée, et souligner la primauté de l'esprit sur le corps. Pour achever à tout cela, elle doit se présenter surtout comme l'oeuvre de la raison ce qui signifie, entre autre, dévoiler sa nature à travers la science et la raison et montrer ce qui est commun aux grammaires particulières. La grammaire générale donc propose de montrer les différentes parties de discours et leur travail avec la

pensée même. Ainsi, la double division de discours met les réalités indépendantes de l'esprit d'un côté et les éléments signifiant seulement les opérations de l'esprit de l'autre. La classification des opérations de la pensée, de sa part, permet de connaître comment celles-ci appréhendent la pensée. L'analyse détaillée d'une de ces opérations, alors du jugement, renvoie au cartésianisme et à sa conception de la fonction des entendement et volonté, le premier disposant les idées et la seconde les attachant ou dissociant. Mais la cible que se donne la grammaire en cherchant des structures générales à travers la raison n'est pas toujours entièrement accessible. Nous observons en effet que l'alliance de la composante langagière avec les procédés mentaux n'est pas basée sur la raison, lorsqu'on se rend compte des origine et présence des genres auprès des noms qui sont en principe arbitraires.

Quant à la logique, nous voyons que la logique moderne se distingue de celle aristotélicienne ou scholastique, puisqu'elle est avant tout appuyée, conformément à l'atmosphère globale de l'époque d'alors, sur la justesse et la raison refusant toutes les spéculations métaphysiques des époques précédentes. La logique moderne représente le domaine de la raison, accepte le modèle mathématique et aspire à devenir la théorie du savoir même. *La Logique* de Port-Royal regroupe tous ces attributs, et, en plus, vise à devenir l'ouvrage pratique pour bien conduire nos pensées, et, par là, utiliser correctement le langage. C'est aussi pourquoi les auteurs la nomment l'art de penser. Elle vise à instituer le bon fonctionnement de l'esprit et, par là, à éviter les erreurs du jugement. Elle aspire aussi à devenir générale puisque tous les êtres pensants l'adoptent à la même manière, ce qu'assure la nature de l'esprit humaine, et également, puisque tous les hommes sont globalement capables de produire des réflexions sur leurs pensées. A ce dessein, elle devrait porter l'attribut « formelle », mais elle n'en

est qu'au sens que nous pouvons former des règles en observant ce que la nature nous fait faire. En générale toutefois, la tâche des auteurs repose sur la préoccupation du raisonnement à l'égard de l'usage pratique. A propos du langage ensuite, se servir correctement du langage dépend du respect des conditions du raisonnement. Le manque du respect mène aux erreurs dont source se diffère et dont la suppression n'aboutit jamais à la perfection, car la parole humaine est une entité si complexe en mesure que nous n'arriverons jamais à la formaliser entièrement.

Il faut encore remarquer que la grammaire et la logique ne représentent pas deux ouvrages tout à fait séparé l'un de l'autre au niveau des problématiques qu'ils leur imposent leurs auteurs. Nous pouvons constater qu'ils se complètent d'une certaine manière. La *Logique* développe la problématique des propositions composées que la *Grammaire* manque, puisque celle-ci s'intéresse exclusivement aux éléments de la proposition simple. Au niveau du jugement, la grammaire déjà anticipe quelques points de la logique, mais au niveau du raisonnement elle est privée de toute analyse. Quoi qu'il en soit, la logique renvoie à la grammaire qui dépend de la logique. Enfin, cela prouve partiellement aussi le linguiste Chomsky qui souligne l'aspect cartésien des deux en cherchant des traits communs de la grammaire générale et la logique avec sa grammaire générative. Il identifie d'une certaine façon les aspects interne et externe du langage adoptés par Descartes avec sa structure profonde et de surface de la langue. Et dans la grammaire générale, cette fois-ci, c'est auprès de la division du signe en deux composantes et dans la théorie des relatives où Chomsky retrouve sa distinction de la langue.

Bref, l'oeuvre de grammaire ainsi que logique élaboré à Port-Royal par les messieurs Arnauld, Lancelot et Nicole semble porter, sans aucun doute, les aspects linguistiques ainsi que philosophiques.

Car, d'un côté, il vise à être universelle au niveau de la langue, et, de l'autre, cherche des régularités généralement valides ce qui est la qualité de la raison.

Annotation

Nom et Prénom :	Aujezdská Věra
Département :	Département des langues romanes
Faculté :	Faculté des Lettres
Titre des mémoires :	<i>Les aspects linguistiques et philosophiques dans l'oeuvre de Port-Royal</i>
Responsable du travail :	doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D.
Pages :	85
Illustrations :	1 gravure illustrée
Bibliographie :	19 titres
Sites Internet :	9
Mots clés :	cartésianisme, jansénisme, automatisme cartésien, innéisme, idée, perception, esprit, universaux, langue au XVIIe siècle, abbaye de Port-Royal, Petites Écoles, Antoine Arnauld, Claude Lancelot, Pierre Nicole, grammaire générale et raisonnée, art de parler, grammaire particulière, syntaxe de régime, syntaxe de convenance, opérations de la pensée, mot, signification, discours, raison, science, bipartition, langage, pensée, logique, art de penser, logique classique, logique moderne, concevoir, juger, raisonner, erreurs du jugement, formalisme, conditions du raisonnement, langage, parole, proposition, proposition

composée, jugement, raisonnement,
grammaire générative, structure de
surface, structure profonde, signe, son,
signification.

Le travail expose la vue systématique et concise sur les aspects linguistiques et philosophiques de l'oeuvre né à Port-Royal, centre janséniste et intellectuel au XVIIe siècle en France. L'objectif principale repose avant tout sur la présentation d'un grand nombre des occurrences et influences qui menaient à la création de deux écrits clefs, alors la *Grammaire générale et raisonnée* et la *Logique ou l'Art de parler*, ainsi que sur leur analyse. Une grande partie des commentaires est consacrée à la conception du philosophe rationaliste René Descartes dont les pensées peuvent être pris pour inspiratrices dans les deux ouvrages.

Bibliographie

- ARNAULD, A.** : *Des Vraies et des Fausses Idées*, Lettre préface, www.gallica.fr.
- ARNAULD, A. et LANCELOT, C.** : *Grammaire générale et raisonnée. Contenant les fondements de l'art de parler*, [avec des remarques de Charles Pinot Duclos], [suivi de Réflexions sur les fondements de l'art de parler / par l'abbé Fromant], Paris, France expansion, 1973, www.gallica.fr.
- ARNAULD, A. et LANCELOT, C.** : *La Logique ou l'Art de Penser*, Omnisys, Cambridge (Mass.), 1990, www.gallica.fr.
- BAKALAR, H. N.** : The Cartesian Legacy to the Eighteenth-Century Grammarians, *MLN*, Vol. 91, No. 4, French Issue (May, 1976), p. 698-721, JSTOR.
- BOUILLIER, F.** : *Histoire de la Philosophie Cartésienne*, Paris, Durand Libraire, 1854.
- DESCARTES, R.** : *Meditace o prvni filozofii*, Praha, OIKOYMENH, 2001.
- DESCARTES, R.** : *Méditations métaphysique*, (Objections et réponses suivies de quatre lettres), Paris, Flammarion, 1992.
- CHOMSKY, N.** : *La linguistique cartésienne*, Paris, Éditions du Seuil, 1969.
- GOUHIER, H.** : *La Pensée métaphysique de Descartes*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1978.
- KOLEKTIV AUTORŮ** : *Filozofický slovník*, Olomouc, Nakladatelství Olomouc, 1998.
- NDIAYE, A.R. et ROBINET, A.** : *La philosophie d'Antoine Arnauld*, J. Vrin, Paris, 1991, Avant Propos.
- PARIENTE, J.- C.** : *L'Analyse du langage à Port-Royal*, Six études logico-grammaticales, Paris, Les Éditions de minuit, 1985.

- PASCAL, B.** : *Myšlenky*, Praha, 2000.
- RÁDL, E.** : *Dějiny filozofie II.*, Votobia Praha, 1999.
- RÖD, W.** : *Novověká filozofie I*, Praha, OIKOYMENH, 2001.
- RODAMAR, D.** : La Logique de Port-Royal et Montaigne, Journal article, Romance Quarterly, Vol. 39, 1992, 14 pages.
- SAINTE-BEUVE, C.A.** : *Port-Royal*, M. Leroy éd., Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1964, (extraits).
- SOBOTKA M., ZNOJ M., MOURAL J.** : *Dějiny novověké filozofie od Descarta po Hegela*, Filosofia, 1994.
- VAN DE PITTE, F. P.** : *Descartes's Innate Ideas*, in Critical Assessments.

Sites Internet

- www.books.google.com
25/4/2008
- www.gallica.fr
- www.oregonstate.edu/instruct/phl302/philosophers/arnould.html
30/4/2008
- www.pagesperso-orange.fr/haution.philosophie/Textes/portroyal.html
25/ 6/ 2008
- www.amisdeportroyal.org
10/4/2008
- www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson
20/4/2008
- www.u-picardie.fr/LESCLaP/rey/ReyC-article_schwa.pdf
12/10/2007
- www.wikipedia.fr
- www.wikisource.fr

Je remercie Monsieur doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D. pour la gestion et la patience en élaborant ce travail.

Věra Aujezská